

Dossier de rentrée

année scolaire 2011-2012

Pour la réussite de chaque élève

Pour la réussite de chaque élève

TROIS GRANDS OBJECTIFS

1. Faire de la maîtrise des savoirs fondamentaux une priorité absolue
2. Donner à chaque jeune les moyens de construire son parcours de formation
3. Former une élite plus nombreuse et plus diverse

TROIS DÉFIS À RELEVER

1. Personnaliser l'enseignement
2. Responsabiliser et donner plus d'autonomie
3. Mettre en place une nouvelle politique des ressources humaines

sommaire

1. Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école et au collège

- 1.1 2010-2011. Bilan et évolutions
- 1.2 Renforcer la maîtrise de la langue française
- 1.3 Améliorer la maîtrise des mathématiques, des sciences et des technologies
- 1.4 Favoriser l'apprentissage des langues vivantes
- 1.5 Développer les enseignements artistiques
- 1.6 Renforcer la continuité entre l'école et le collège
- 1.7 Un meilleur suivi des progrès des élèves

2. Poursuivre la réforme du lycée

- 2.1 Les premiers acquis de la réforme du lycée
- 2.2 Les nouvelles premières générales
- 2.3 Lancement des nouvelles séries technologiques STI2D, STL, STD2A
- 2.4 Généralisation de la nouvelle terminale professionnelle
- 2.5 Des dispositifs d'accompagnement étendus et renforcés
- 2.6 L'orientation active et la liaison avec l'enseignement supérieur
- 2.7 Développer l'apprentissage en lycée professionnel
- 2.8 Donner de l'ampleur aux réseaux des lycées
- 2.9 Nouveau lycée : une place privilégiée pour les langues vivantes
- 2.10 Soutenir le dynamisme de la vie culturelle au lycée
- 2.11 La vie lycéenne

3. Proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève

- 3.1 Point d'étape 2010-2011. Les parcours personnalisés : un dispositif bien installé
- 3.2 Diversifier les parcours au collège
- 3.3 L'internat d'excellence : une chance de plus de réussir
- 3.4 Scolarisation des élèves handicapés : la même chance pour tous
- 3.5 La lutte contre le décrochage scolaire s'intensifie

4. Garantir un cadre propice au travail et à la réussite de chacun

- 4.1 Point d'étape 2010-2011. Un cadre propice au travail et à la réussite de chacun
- 4.2 Développer le réseau des établissements de réinsertion scolaire (ERS)
- 4.3 Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire
- 4.4 Réformer les procédures disciplinaires au collège et au lycée
- 4.5 Réduire l'absentéisme
- 4.6 Promouvoir le sport scolaire

5. Développer l'expérimentation et l'innovation

- 5.1 L'innovation au cœur du programme ÉCLAIR
- 5.2 Saisir les nouvelles opportunités du numérique
- 5.3 Développer l'usage du numérique à l'École
- 5.4 Un nouvel élan pour le programme « Cours le matin, sport l'après-midi »
- 5.5 Améliorer la communication avec les parents et les enseignants

6. Accompagner les enseignants

- 6.1 Nouveau pacte de carrière des enseignants : mise en place des premières mesures
- 6.2 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enseignants stagiaires
- 6.3 Masters en alternance : la formation des enseignants se professionnalise
- 6.4 Lancement d'une campagne de recrutement : 17 000 postes à pourvoir
- 6.5 Appliquer la réforme des élections professionnelles et moderniser le système de vote

1.1 2010-2011

Bilan et évolutions

L'ESSENTIEL

L'année 2010-2011 s'est caractérisée par quatre avancées majeures :

- le déploiement du plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture (présenté le 29 mars 2010) ;
- l'extension de l'utilisation du livret personnel de compétences, à l'école comme au collège ;
- la validation des sept compétences du socle commun, exigée pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) ;
- la progression des résultats aux évaluations nationales.

Les trois axes du plan de prévention de l'illettrisme

1. Formation et recherche (renforcement de la formation des maîtres, recherche universitaire, repérage et diffusion des bonnes pratiques)
2. Développement des partenariats (principalement pour la promotion du livre et de la lecture)
3. Mise en œuvre des aides nécessaires pour les élèves à tous les niveaux



La formation des maîtres et la recherche universitaire sont consolidées

En mai 2010 et en février 2011, deux séminaires de trois jours, réunissant une centaine d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés de la mission « école maternelle », ont permis de centrer leur action sur la **prévention de l'illettrisme**.

Cinq séminaires interacadémiques, réunissant l'ensemble des IEN chargés du premier degré, ont quant à eux été l'occasion de **clarifier les principes de l'aide personnalisée** ainsi que son rôle dans la prévention de l'illettrisme.

Pour mettre en œuvre **un enseignement du vocabulaire plus efficace** à l'école maternelle, des références théoriques et des ressources pédagogiques ont été mises à la disposition des enseignants sur eduscol.education.fr/vocabulaire-ecole-maternelle.html

Une action de recherche sur **l'apprentissage de la lecture au CP**, pilotée par le CNRS, a été conduite dans l'académie de Lyon.

➤ Des projets renforcés autour de la promotion de la lecture

Les bénévoles de l'association « Lire et faire lire » multiplient les lectures avec les classes.

Des élèves d'écoles maternelles et élémentaires ont participé à l'élaboration **du dictionnaire des écoliers** en ligne (cndp.fr/dictionnaire-des-ecoliers/), en créant 17 000 définitions de mots de la langue française.

Un « **Livre pour l'été** », qui rassemble cette année neuf contes de Charles Perrault, a été distribué à tous les élèves de CM1 avant les vacances d'été.

➤ L'aide aux élèves en difficulté est renforcée

Pour prévenir efficacement l'illettrisme, les difficultés d'apprentissage des élèves doivent être repérées par les enseignants le plus tôt possible. Ce dépistage précoce permet de mettre en œuvre, sans attendre, les aides les plus adaptées :

À l'école maternelle, la priorité est donnée à **l'appropriation du langage et à la découverte de l'écrit**.

À l'école, **l'aide personnalisée** puis **les stages de remise à niveau au cours moyen** et les **programmes personnalisés de réussite éducative**, à l'école élémentaire et au collège, permettent de répondre aux besoins de chaque élève. Pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de l'aide personnalisée, de nouvelles ressources pédagogiques ont été mises en ligne (eduscol.education.fr/ressources-aide-personnalisee.html).

Pendant les vacances de printemps et d'été, plus de 244 000 élèves de CM1 et de CM2 ont bénéficié de stages de remise à niveau (44 000 stages au total). Quelques stages de remise à niveau (300 environ) ont aussi été expérimentés en CE1, lors de la première semaine des vacances de printemps.

FOCUS / ÉVALUATIONS NATIONALES : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Les résultats des évaluations nationales permettent de comparer les acquis des élèves d'une année sur l'autre.

En CM2

- L'amélioration des résultats en français est modeste mais existe (1 % d'élèves en plus ont atteint le niveau attendu) ; elle est en revanche plus nette en mathématiques (3 % d'élèves en plus ont atteint le niveau attendu) ;
- Le nombre des élèves les plus en difficulté a baissé en mathématique (- 3 %) ; il est resté constant en français (en dessous de 7 %).

Français

	RÉSULTATS 2009 (%)	RÉSULTATS 2010 (%)	RÉSULTATS 2011 (%)
Élèves n'ayant pas les acquis suffisants	7,2	6,9	6,7
Élèves ayant des acquis encore fragiles	17,9	20,1	19,1
Élèves ayant de bons acquis	30,3	29,7	30,8
Élèves ayant des acquis très solides	44,6	43,3	43,4

Mathématiques

	RÉSULTATS 2009 (%)	RÉSULTATS 2010 (%)	RÉSULTATS 2011 (%)
Élèves n'ayant pas les acquis suffisants	15,3	13,5	10,6
Élèves ayant des acquis encore fragiles	20,1	20,2	19,9
Élèves ayant de bons acquis	29,5	31,7	31,7
Élèves ayant des acquis très solides	35,1	34,6	37,8

En CE1

Les résultats montrent cette année une forte augmentation du nombre d'élèves ayant des acquis très solides (+ 7 % en français ; + 5 % en mathématiques).

- Le nombre des élèves les plus en difficulté en français est en baisse par rapport à 2009 (- 2 points). Il est passé en 2011 à 7,5 %.
- En mathématiques, la proportion des élèves les plus en difficulté est restée constante (10,1 %).

Français

	RÉSULTATS 2009 (%)	RÉSULTATS 2010 (%)	RÉSULTATS 2011 (%)
Élèves n'ayant pas les acquis suffisants	9,2	8,6	7,5
Élèves ayant des acquis encore fragiles	18	16,8	14,1
Élèves ayant de bons acquis	29,1	30,6	27,4
Élèves ayant des acquis très solides	43,7	44	51

Mathématiques

	RÉSULTATS 2009 (%)	RÉSULTATS 2010 (%)	RÉSULTATS 2011 (%)
Élèves n'ayant pas les acquis suffisants	10,5	10,1	10,1
Élèves ayant des acquis encore fragiles	14,7	12,5	11,3
Élèves ayant de bons acquis	27,9	30,1	27
Élèves ayant des acquis très solides	46,9	47,3	51,6



La progression importante des élèves de CE1 est très encourageante.

L'aide personnalisée et les stages de remise à niveau commencent à porter leurs fruits : le nombre d'élèves en grande difficulté recule, en particulier en français. Ces résultats témoignent des efforts accomplis par les maîtres pour mettre en œuvre les programmes plus solidement.

Au collège

Depuis la rentrée 2010, l'application informatique « Livret personnel de compétences » a été généralisée à tous les collèges pour faciliter la gestion des livrets personnels des élèves. Elle permet de suivre les acquis du socle commun chez tous les collégiens. 97 % des établissements publics et 77 % des établissements privés l'ont utilisée pour renseigner les livrets personnels.

Depuis cette année, la validation des sept compétences du socle commun est exigée pour l'obtention du diplôme national du brevet. Sur plus de 750 000 élèves inscrits au DNB, 90 % le sont en série collège, 5 % en série technologique et 5 % en série professionnelle. Toutes séries confondues, 83,3 % des élèves de 3^e (session 2011 du DNB) ont validé les sept compétences du socle commun.

1.2 Renforcer la maîtrise de la langue française

L'ESSENTIEL

- Le plan de prévention de l'illettrisme intervient dès l'école maternelle et se prolonge durant toute la scolarité élémentaire. Les élèves doivent maîtriser la langue française pour réussir leur scolarité : c'est la première des priorités.
- Une évaluation nationale en fin de 5^e, qui complète celles de l'école primaire, va être expérimentée en 2012. Elle porte notamment sur la maîtrise de la langue française. À la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être capables de comprendre tous les types d'écrits et de rédiger des textes qui correspondent aux besoins des usages sociaux et scolaires.

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé en 2010 combine :

- des **actions nationales et académiques** : formation des enseignants, nomination dans chaque académie d'un référent sur la prévention de l'illettrisme chargé de l'accompagnement de ces actions ;
- la mise à disposition de **ressources pour les équipes pédagogiques**.

➤ À l'école maternelle : préparer tous les élèves à l'apprentissage de la lecture

L'école maternelle prépare tous les élèves à recevoir les enseignements du CP. Les deux premières années sont centrées sur le langage oral, l'acquisition du vocabulaire, la compréhension des consignes et l'expression personnelle. La grande section prévoit, quant à elle, une première approche de l'écrit.

En 2011-2012, le ministère propose aux maîtres de grande section de **nouveaux outils pédagogiques**. Ils ont été conçus pour aider les enseignants à mieux évaluer les besoins des élèves et pour leur apporter un soutien supplémentaire dans l'apprentissage de la lecture. Ces outils, ainsi que la brochure sur le langage à l'école maternelle, complètent le DVD sur l'oral mis à leur disposition à la rentrée 2010.

➤ En CP et en CE1 : apprendre à lire à tous

En arrivant au cours préparatoire, les élèves reçoivent un **enseignement systématique de la lecture**. Ils apprennent progressivement à déchiffrer les syllabes et les mots, mais aussi à comprendre les mots et les textes. Les apprentissages sont soutenus par des **manuels conformes aux programmes**.

En 2011-2012, le ministère met à la disposition des enseignants des **outils** d'entraînement cognitif, **fondés sur des principes scientifiquement reconnus**. Adoptant une démarche structurée et progressive, ces **outils ont fait leurs preuves** dans tous les pays où ils sont utilisés.

➤ Au cycle 3 : développer les compétences des élèves et préparer le passage au collège

Au cycle 3, et tout particulièrement en CM1 et en CM2, les enfants apprennent à comprendre des textes complexes et de plus en plus longs. Leur écriture se perfectionne. Ils développent leur connaissance de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe, qui font l'objet, en classe, d'une étude systématique et structurée.

La sensibilisation des élèves à des œuvres complètes de la littérature patrimoniale s'appuie notamment sur la lecture conseillée du livre pour l'été 2011 : *Neuf Contes* de Charles Perrault (offert à tous les enfants de CM1 avant les vacances d'été).

À partir de 2011-2012, les **évaluations nationales de CM2** se déroulent en fin d'année scolaire et **permettent d'assurer la continuité des aides entre l'école et le collège**. Les dispositifs de soutien peuvent ainsi être mis en place en fonction des besoins, dès le début de la classe de 6^e.

Une œuvre collective à l'école primaire

Le dictionnaire des écoliers, dictionnaire en ligne réalisé par des élèves de la maternelle au CM2 :

cndp.fr/dictionnaire-des-ecoliers

➤ Au collège : suivre de près les acquis des élèves

Au collège, la vérification des acquis en matière de lecture, écriture et pratique orale de la langue se poursuit avec l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences. Les professeurs de toutes les disciplines sont invités à concourir à cette évaluation, aux côtés du professeur de français.

Des listes de références d'ouvrages, en littérature patrimoniale ou de jeunesse, seront diffusées dans les établissements afin d'encourager la pratique de la lecture par les collégiens. En cas de difficulté, les équipes proposeront aux élèves de suivre un **accompagnement personnalisé en 6^e** ou un **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**. Grâce aux renseignements du livret personnel de compétences, ces dispositifs peuvent être mis en place rapidement.

Une évaluation nationale en fin de 5^e, portant à la fois sur la maîtrise de la langue française et sur les mathématiques, **sera expérimentée en 2012**.

À la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être capables de comprendre tous les types d'écrits et de rédiger des textes correspondant aux besoins des usages sociaux et scolaires.

1.3 Améliorer la maîtrise des mathématiques, des sciences et des technologies

L'ESSENTIEL

- ▶ Le plan pour les sciences et les technologies à l'École a été lancé en janvier 2011. Il poursuit trois objectifs : prévenir l'innumérisme, développer le goût des sciences et des technologies, encourager les vocations pour les carrières scientifiques et techniques.
- ▶ Une évaluation nationale en fin de 5^e, qui complète celles de l'école primaire, sera expérimentée en 2012, avec notamment un volet important sur la maîtrise des compétences en mathématiques.

➤ À l'école maternelle : préparer tous les élèves à l'apprentissage du calcul

C'est à la maternelle, lorsque l'enfant commence à dire les nombres, à compter les objets, à décrire leur position et à les grouper, que débute la prévention de l'innumérisme. L'**apprentissage** se fait par la manipulation, la réflexion et les échanges. Il doit être **progressif**, sur toute la scolarité de l'élève.

En 2011–2012, le ministère propose de **nouveaux outils d'évaluation** pour guider les enseignants. Des travaux de recherche seront engagés sur des malles de manipulation pour apprendre à compter en grande section.

➤ À l'école élémentaire : apprendre à chaque élève à compter et à raisonner

La prévention de l'innumérisme repose sur trois actions :

- améliorer la maîtrise des acquis fondamentaux (intégrer les automatismes, connaître les tables...);
- guider les élèves dans leur réflexion pour résoudre des problèmes ;
- encourager la curiosité, le goût du calcul et le plaisir de la recherche.

Le plan pour les sciences et les technologies a donné corps à ces orientations, faisant suite à la révision des programmes de l'école élémentaire qui a été introduite en 2008. Il insiste sur l'acquisition des automatismes de base pour les mathématiques (calcul mental, opérations) et sur la démarche expérimentale pour les sciences.

Les enseignants apprennent aussi aux élèves à mettre en place des stratégies pour résoudre des problèmes complexes. Ils mobilisent les outils informatiques, principalement ceux qui offrent des possibilités d'entraînement progressif et que l'élève peut gérer de manière autonome. Les évaluations de CE1 montrent l'amélioration de la maîtrise des compétences fondamentales dans ce domaine depuis la mise en œuvre des programmes de 2008.

Dans le même temps, le ministère soutient un programme de recherche-action sur de nouvelles méthodes pédagogiques, permettant de faciliter l'acquisition des fondamentaux des mathématiques. Cette recherche sera menée au cours des deux prochaines années.

À l'école et au collège : accroître les connaissances des élèves et leur culture scientifique

L'enseignement des sciences et de la technologie évolue pour :

- mieux prendre en compte la dimension expérimentale ;
- développer la capacité d'argumentation et de raisonnement des élèves ;
- leur permettre de s'approprier progressivement les concepts scientifiques.

Les démarches expérimentales et d'investigations, qui ont pour objectif de mettre les élèves en activité d'observation et de recherche, sont privilégiées **dès l'école primaire**. Cette approche permet de développer la curiosité et le goût des enfants pour tout ce qui relève des sciences et des technologies.

Des progressions annuelles complètent les programmes du cycle 3 de l'école.

Au collège, les élèves reçoivent un enseignement structuré des sciences qui participe à la validation de la compétence 3 du socle commun, « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ». En 6^e et en 5^e, **l'enseignement intégré de sciences et de technologie** (EIST) propose un enseignement conjoint de trois disciplines : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

L'évaluation de cette expérimentation est conduite depuis 2006 en partenariat avec l'Académie des sciences et l'Académie des technologies. Elle a montré, au fil des années, sa pertinence pédagogique et l'intérêt qu'elle développe pour les sciences chez les élèves. En 2011-2012, elle sera étendue à de nouveaux établissements, en priorité à ceux qui participent au programme ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), avec l'objectif de porter, à terme, à quatre cents le nombre de collèges concernés².

² Dans ces collèges, un référent sciences et technologies est désigné pour la rentrée.

FOCUS / LES PROJETS COLLECTIFS : DÉCOUVRIR LA SCIENCE AUTREMENT

En 2011-2012, chaque collège est invité à s'inscrire au sein de **projets collectifs** en sciences et en technologie pour promouvoir les liens entre sciences et contexte technologique. Cette démarche pluridisciplinaire s'appuie notamment sur des expériences réussies, comme par exemple :

- **MathC2+**, qui permet aux élèves motivés de 4^e, 3^e, 2nde et 1^{ère} de participer à des stages de mathématiques à l'université mettant l'accent sur les grandes thématiques de la recherche en mathématiques et l'utilisation des TIC ;
- **Course en cours**, qui propose aux élèves une démarche collective et transversale pour concevoir, fabriquer et promouvoir une mini-voiture de course ;
- **le concours C.Génial**, qui permet chaque année à tous les collégiens volontaires de présenter un projet innovant, réalisé en partenariat avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

1.4 Favoriser l'apprentissage des langues vivantes

L'ESSENTIEL

- L'apprentissage d'une langue vivante est facilité par les capacités de l'enfant à mémoriser et à reproduire des sons nouveaux dès son plus jeune âge. L'école maternelle prépare à cet apprentissage.
- À l'école et au collège, le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) détermine les compétences que les élèves doivent maîtriser en fin de cursus.

➤ En maternelle : préparer les élèves à apprendre une langue vivante

C'est à l'école maternelle que les élèves forment leurs **premières compétences langagières**. À trois, quatre et cinq ans, l'oreille est sensible aux différences de prononciation, de prosodie. C'est aussi à cet âge que se fixe la façon de prononcer et d'articuler, et que les enfants **ont le plus de facilité à reproduire des sons nouveaux**. **Au cours de cette période**, les **références culturelles, lexicales et phonologiques**, qui serviront d'appui à l'apprentissage de la langue, se déterminent naturellement.

En leur faisant entendre une autre langue (l'anglais le plus souvent), mais aussi par le chant et les comptines, en leur proposant de petites interactions verbales, l'enseignant prépare l'enfant aux séances d'apprentissage qu'il connaîtra en CE1.

Pour mener à bien cette initiation, des organismes comme le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ou le British Council proposent de nombreux **outils** aux enseignants : vidéos, séquences audio, matériels de jeu collectif...

➤ À l'école élémentaire et au collège : proposer un apprentissage structuré des langues

En CE1, les enseignants installent un **apprentissage structuré** des langues. Cette année, des **ressources et des outils** sont mis en ligne, au fil de l'année scolaire, pour les aider à organiser leur enseignement et à évaluer les élèves. Ce dispositif vient compléter les grilles de références du socle commun et le cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues.

À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du CECRL, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. Les élèves doivent pouvoir utiliser des expressions quotidiennes ou des énoncés très simples visant à satisfaire des besoins concrets (se présenter ou poser une question à quelqu'un sur son lieu d'habitation, etc.).

Au collège, les professeurs peuvent constituer des **groupes de compétences**, dès le début du premier trimestre de 6^e. Ces groupes prennent plus efficacement en compte les acquis de l'école primaire et permettent de mettre en place des activités adaptées aux besoins des élèves. Pour valider la compétence 2 du socle commun, « pratique d'une langue vivante étrangère », les élèves doivent atteindre le niveau A2 du CECRL dans une des langues étudiées, c'est-à-dire savoir échanger des informations simples sur des sujets familiers.

FOCUS / CRÉATION D'UN COMITÉ STRATÉGIQUE POUR LES LANGUES

Mis en place par le ministre le 4 avril 2011, ce comité a pour mission de réfléchir à l'enseignement des langues en France, de la maternelle au baccalauréat. Il doit notamment formuler des propositions sur la question de la sensibilisation précoce aux langues (et plus particulièrement à l'anglais), sur la pratique de l'oral, la place des outils numériques ou encore sur la mobilité des élèves et des enseignants.

Présidé par Suzy Halimi, présidente honoraire de l'université Sorbonne nouvelle-Paris III, et composé d'experts reconnus dont Claude Hagège, Claude Bébéar et le sénateur Jacques Legendre, le comité stratégique rendra ses conclusions au ministre à la fin de l'année 2011.

1.5 Développer les enseignements artistiques

L'ESSENTIEL

- L'enseignement de l'histoire des arts a été mis en place en 2008-2009 à l'école primaire, et en 2009-2010 au collège et au lycée. Il est désormais inscrit dans les pratiques pédagogiques et suscite l'intérêt de tous, des élèves comme des professeurs.
- Depuis la session 2011, le diplôme national du brevet comporte une épreuve orale d'histoire des arts. La session 2012 permettra de consolider cette épreuve grâce à la mutualisation des meilleures pratiques.
- Dès l'école primaire, le chant choral permet aux élèves de développer leur capacité d'attention et leur mémoire.

➤ Un enseignement de l'histoire des arts consolidé

L'enseignement de l'histoire des arts vise à apporter à tous les élèves une culture artistique, à les sensibiliser à toutes les formes d'art et à développer leurs capacités critiques. Dispensé à l'école primaire depuis 2008-2009 et au collège et au lycée depuis 2009-2010, il peut associer tous les enseignants et toutes les expressions artistiques.

Depuis la session 2011, tous les candidats au **diplôme national du brevet**, scolarisés en établissement, passent une épreuve orale d'histoire des arts. Elle se déroule dans le collège où sont scolarisés les élèves et son coefficient est identique aux autres épreuves (coefficient 2). Les candidats, seuls ou en groupe, présentent un commentaire critique sur une œuvre du XX^e ou du XXI^e siècle en utilisant le support de leur choix. Le jury évalue leurs capacités à analyser l'œuvre et à la rapprocher de courants artistiques.

Pour la session 2012, un **référentiel d'évaluation** sera proposé aux professeurs pour les guider dans l'organisation de l'épreuve et pour préciser le niveau d'exigence attendu. Il sera construit à partir d'une analyse approfondie du déroulement de la session 2011.

De l'école au collège : développer les chorales et encourager la pratique instrumentale

La scolarité du socle commun, centrée sur les fondamentaux, offre aussi aux élèves des pratiques culturelles régulières et exigeantes, notamment dans le domaine musical. Les équipes pédagogiques des écoles et collèges sont ainsi incitées à développer :

- la **pratique du chant en classe**, qui fait travailler la mémoire des élèves, installe une cohésion de groupe et leur offre une connaissance personnelle du patrimoine commun ;
- **les chorales**, qui favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes, voire d'autres établissements, notamment dans le cadre de chorales inter-degrés. La chorale, portée par un projet artistique exigeant, aboutit à des spectacles publics ou à des prestations ponctuelles, notamment lors de commémorations ou d'événements sportifs et culturels. Elle permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en renforcer le sens.

À l'école, l'objectif est d'avoir une pratique quotidienne du chant dans toutes les classes et de faire vivre une chorale dans chaque école.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi mettre en place des projets plus complexes et plus ambitieux de pratique musicale qui associent souvent le temps scolaire et le temps périscolaire. C'est le cas, par exemple, d'« **Orchestre à l'école** » ; la classe se transforme en orchestre, avec le concours de musiciens de l'école de musique locale. L'éducation nationale favorise aussi l'implantation des **classes musicales à horaires aménagés** qui offrent aux élèves une pratique musicale accrue sur plusieurs années en étroite liaison avec un établissement d'enseignement de la musique.

Plus de ressources en ligne pour les équipes pédagogiques

Un portail interministériel (education.arts.culture.fr) dédié à l'éducation artistique et culturelle, mis en place par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture, accompagne le développement de l'éducation artistique et culturelle et du nouvel enseignement d'histoire des arts. Il propose :

- des ressources dans toutes les disciplines artistiques et en histoire des arts ;
- un répertoire des actions de formation continue des enseignants pour l'éducation artistique et culturelle et l'histoire des arts ;
- un agenda des manifestations culturelles ouvertes aux scolaires.

Le ministère de la culture et de la communication propose également un portail consacré à l'histoire des arts. Un partenariat avec la Réunion des musées nationaux permet d'y rendre accessibles environ trois cent mille photographies et livres d'art sur histoiredesarts.culture.fr.

1.6 Renforcer la continuité entre l'école et le collège

L'ESSENTIEL

- Le livret personnel de compétences devient un outil de suivi des élèves, de l'école à la fin de la scolarité obligatoire.
- Des commissions de liaison permettent aux enseignants des écoles et des collèges d'assurer le suivi des élèves, en proposant par exemple à ceux qui en ont besoin une mise à niveau adaptée.
- Des programmes personnalisés de réussite éducative, dits « passerelles », sont mis en place pour les élèves les plus fragiles, une démarche qui permet de limiter le redoublement.

➤ Une nécessaire continuité pédagogique

Le passage de l'école au collège est un moment clé de la scolarité. Avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, un *continuum*, de l'école au collège, est instauré pour tous les élèves de six à seize ans.

Des concertations et des formations communes sont organisées entre les enseignants de l'école et du collège. Elles visent à préciser la progression des exigences méthodologiques et à harmoniser les pratiques d'évaluation.

Renforcer l'accueil, personnaliser l'accompagnement des élèves et assurer la continuité pédagogique, aide les élèves à s'adapter au changement.

➤ Un suivi favorisé grâce au livret personnel de compétences (LPC)

Le livret personnel de compétences, qui atteste de l'acquisition du socle commun, renforce la continuité des liens entre l'école et le collège. Les enseignants y renseignent, pour chaque élève, les compétences acquises à l'école (paliers 1 et 2) puis au collège (jusqu'à la validation du palier 3 en fin de scolarité obligatoire).

Le LPC permet donc d'assurer un suivi progressif de l'élève et de sa scolarité. Il facilite également la démarche de personnalisation de l'enseignement par les professeurs, en fonction de ce que l'élève a acquis ou non. Pour les familles et les élèves, c'est aussi un support d'information complet sur le parcours de l'élève.

En 2011-2012, le livret papier sera remplacé dans les écoles, à titre expérimental, par une **application numérique**, comme c'est le cas dans les collèges depuis la rentrée 2010-2011.



Une meilleure continuité des parcours scolaires

Organisées avant la fin de l'année de CM2 par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les chefs d'établissement, les **commissions de liaison** regroupent les enseignants de l'école primaire et de la 6^e. Elles permettent d'**assurer la continuité de la prise en charge des élèves dès leur arrivée au collège**.

Des **programmes de remise à niveau** sont élaborés pour les élèves repérés à l'école comme les plus fragiles et définissent les aides à leur apporter. Le collège est ainsi en mesure de proposer un suivi particulier : stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège ou accompagnement personnalisé pendant l'année de 6^e.

Un **programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE) dit « **passerelle** » est défini. Il s'appuie sur le livret personnel de compétences et sur les résultats des élèves aux évaluations de CM2 pour déterminer les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides au collège. **Il constitue une alternative au redoublement.**

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, un **accompagnement personnalisé de deux heures par semaine** est expérimenté en 6^e, notamment dans les collèges du programme ÉCLAIR. Il peut être assuré par un professeur des écoles, si les lacunes en maîtrise de la langue sont importantes ou nécessitent une pédagogie adaptée.

1.7 Un meilleur suivi des progrès des élèves

L'ESSENTIEL

- L'évaluation de CM2 se déroule dorénavant en fin d'année scolaire.
- Une nouvelle évaluation est mise en place en fin de 5^e dans les collèges volontaires.
- À l'école, le livret personnel de compétences devient numérique. Au collège, l'application informatique a déjà été déployée en 2010-2011.

Les évaluations nationales permettent aux enseignants de mieux repérer les besoins de chaque élève aux moments clés de leur scolarité. C'est aussi un moyen pour les élèves et leurs parents de mesurer les progrès accomplis.

Les évaluations représentent également un outil important d'aide au pilotage du système éducatif, aussi bien à l'échelle de l'école, de l'établissement, du département, de l'académie que du territoire national.



Des évaluations en fin de CE1 et de CM2

La fin du CE1, puis celle du CM2, constituent deux étapes essentielles du parcours scolaire de l'élève avant son entrée au collège. C'est donc un moment privilégié pour effectuer un bilan des acquis en français et en mathématiques. La fin du CE1 et celle du CM2 coïncident également avec la fin du cycle 2 et du cycle 3.

- La fin du CE1 marque la rupture entre la phase des premiers apprentissages de la lecture et des mathématiques et celle de l'approfondissement. C'est le **premier palier du socle commun**.
- À la fin du CM2, il est possible d'évaluer l'autonomie des élèves à lire, écrire, compter et raisonner. C'est aussi la **fin de l'école primaire** et le **deuxième palier du socle**. À partir de 2011-2012, l'évaluation de CM2 se déroulera en fin d'année scolaire, dans un cadre renouvelé.

Les évaluations nationales, ainsi que les appréciations quotidiennes des maîtres, serviront de guide aux enseignants pour accompagner les progrès des élèves et pour leur apporter les aides nécessaires.

Un nouveau bilan des acquis en fin de 5^e

La fin de 5^e est un moment favorable pour effectuer un **dernier bilan intermédiaire** en français et en mathématiques, avant la validation du socle commun en classe de 3^e. L'évaluation de fin de 5^e permet d'apprécier les évolutions et les progrès de l'élève depuis le CM2. Elle constitue **un nouvel outil de pilotage du système éducatif**.

Cette évaluation nationale sera **expérimentée en juin 2012, dans tous les collèges volontaires**. Elle sera **généralisée en 2013**.

L'informatisation du livret personnel de compétences

De l'école élémentaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, tous les progrès de l'élève sont enregistrés et suivis par les enseignants grâce au livret personnel de compétences (LPC). Il s'agit également d'un **outil de dialogue** avec la famille. Les enseignants valident progressivement les compétences du socle, attendues à chacun des trois paliers : en CE1, en CM2 et en fin de troisième. Pour obtenir le diplôme national du brevet, les élèves doivent avoir validé les sept compétences du palier 3 du socle commun.

Inclus, à l'école, dans le **livret scolaire** de l'élève, le LPC fait partie intégrante de son **dossier scolaire au collège**. Il est transmis aux nouvelles équipes pédagogiques lors des changements d'école ou d'établissement scolaire, y compris lors du passage au lycée ou en CFA.

Pour mieux gérer le livret personnel de compétences, une **application numérique** a été déployée dans tous les collèges en 2010-2011. Son usage est **étendu en 2011-2012, à titre expérimental, aux écoles volontaires**.

L'informatisation du LPC permettra d'éditer à tout moment des bilans détaillés des acquis afin de communiquer plus régulièrement avec les familles.

Une application complémentaire comprenant un livret scolaire interfacé avec le LPC sera fournie aux écoles volontaires au cours de la même année.

2.1 Les premiers acquis de la réforme du lycée

L'ESSENTIEL

- Mise en œuvre à la rentrée 2010, la réforme du lycée général et technologique a pour objectif la réussite de chaque élève à travers la personnalisation du parcours scolaire. Elle propose une spécialisation progressive, une réflexion sur les choix d'orientation et la mise en place d'un important dispositif d'accompagnement.
- Depuis la rentrée 2009, la nouvelle voie professionnelle vise à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école sans diplôme et à élever le niveau de qualification.

➤ La seconde générale et technologique en 2010-2011

La réforme de la classe de seconde constitue la première étape de la réforme du lycée. Parmi ses principales innovations, deux enseignements d'exploration, d'une heure trente par semaine chacun, ont été instaurés. La réforme vise également à donner aux lycées une plus grande autonomie.

Découvrir de nouveaux domaines d'étude grâce aux enseignements d'exploration

L'introduction de deux enseignements d'exploration a permis aux élèves de découvrir de nouveaux champs de connaissances, notamment pour étayer leurs choix d'orientation.

- L'un des deux enseignements d'exploration concerne le domaine de l'économie avec, au choix, « sciences économiques et sociales » (SES) ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG).
- Pour la première fois dans le paysage scolaire, certains enseignements d'exploration impliquent plusieurs disciplines.
- 31 % des élèves ont opté pour les « méthodes et pratiques scientifiques » et 15 % pour « littérature et société ».
- Suivre un enseignement technologique est plus facile et accessible : plus d'1/3 des lycées proposent un cours de sciences de l'ingénieur ou de sciences et laboratoire ; plus d'1/4, l'enseignement de création et d'innovation technologique ; et dans un peu moins d'un lycée sur cinq, les élèves peuvent suivre l'enseignement de biotechnologies ; 1 % des élèves ont également opté pour une LV3, une langue ancienne ou un enseignement artistique. Pour compléter leur offre de formation, certains lycées ont mutualisé leurs ressources en proposant des enseignements d'exploration communs.

Les enseignements d'exploration appréciés par les élèves

Le suivi de la réforme des lycées généraux et technologiques révèle deux améliorations majeures grâce aux enseignements d'exploration :

- leur offre, tout en étant plus large, est nettement différenciée en fonction des profils des lycées (enseignements technologiques, artistiques et linguistiques) ;
- les élèves montrent de l'intérêt pour ces enseignements, notamment pour les plus nouveaux.

Source : rapport de l'IGEN/IGAENR, février 2011.

Accompagnement personnalisé : plus de soutien et une meilleure orientation

Deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine sont intégrées à l'emploi du temps de tous les élèves. **Cette nouvelle modalité pédagogique** répond aux besoins des élèves en soutien, en approfondissement ou en aide à l'orientation. Ceux qui en ressentent le besoin peuvent aussi suivre des **stages de remise à niveau** ou bénéficier d'un **tutorat**.

En 2010-2011, la moitié de l'accompagnement personnalisé a été consacrée au **soutien**, l'autre moitié, à l'**approfondissement** ou aux activités liées à l'**orientation**.

Une forte implication des acteurs du système éducatif

Le suivi de la réforme des lycées généraux et technologiques permet de constater que l'accompagnement personnalisé bénéficie :

- d'une forte mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives et de leur capacité d'innovation ;
- d'une implication croissante des conseils pédagogiques ;
- du rôle grandissant et renouvelé des professeurs principaux ;
- de la mobilisation des équipes de direction pour accorder les moyens organisationnels et logistiques nécessaires à la réussite de l'accompagnement personnalisé.

Source : rapport de l'IGEN/IGAENR, février 2011.

Une nouvelle marge d'autonomie pour les établissements

Pour chaque classe de seconde, les établissements disposent de dix heures trente d'heures/professeur globalisées, pour créer des groupes à effectif variable quand cela est nécessaire. Les **conseils pédagogiques** se sont emparés de cette responsabilité.



La réforme de la voie professionnelle

La nouvelle voie professionnelle propose, depuis la rentrée 2009, un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, soit par voie scolaire, soit en apprentissage. La nouvelle seconde professionnelle a été mise en place en 2009, la classe de première en 2010 et la terminale professionnelle en 2011.

La réforme de la voie professionnelle poursuit deux objectifs :

- permettre à chacun d'accéder à un premier niveau de qualification et réduire le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans diplôme ;
- augmenter le niveau de qualification et le nombre de bacheliers professionnels.

Une meilleure qualification grâce à des parcours plus fluides

Les élèves sont plus nombreux à choisir un cursus de baccalauréat professionnel : ils étaient 517 274 élèves à la rentrée 2010, contre 416 816 en 2009, soit près de 24 % d'augmentation. La rénovation a aussi permis de développer les **passerelles entre les cursus** de la voie professionnelle. Plus d'élèves choisissent par exemple de poursuivre en baccalauréat professionnel après avoir obtenu leur CAP (16,1 % en 2010, contre 0,2 % en 2008).

La réforme contribue à **élever le niveau de qualification** :

- À la rentrée 2010, près de 75 % des élèves de l'enseignement professionnel visaient un baccalauréat professionnel ; en 2008, 38 % seulement étaient inscrits dans les cycles du baccalauréat professionnel.
- Avec l'arrivée de la première cohorte des élèves du cursus en trois ans, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel de la session 2011 s'est accru de plus de 35 %, conduisant à une augmentation de 37 000 bacheliers, soit 31 % de plus qu'en 2010.

Des choix plus sécurisés

L'accompagnement personnalisé, qui constitue une mesure majeure de la rénovation, a permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves. Il représente 210 heures sur le cursus.

Les élèves passent dorénavant un diplôme intermédiaire de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle-CAP, ou brevet d'enseignement professionnel rénové-BEP) en cours de cursus du baccalauréat professionnel. Cette certification est facultative pour les apprentis.

La réforme a aussi contribué à réduire le nombre d'élèves quittant le système scolaire sans qualification. C'est particulièrement vrai pour les élèves venant de SEGPA :

- 51,4 % d'entre eux ont préparé un CAP en 2010, contre 42,7 % en 2007 ;
- près de 50 % sortaient sans diplôme en 2008, ils sont 45,9 % en 2010.

2.2 Les nouvelles premières générales

L'ESSENTIEL

- En 2011-2012, les nouvelles premières générales entrent en application.
- Elles amorcent la spécialisation progressive des élèves tout en conservant un important tronc commun aux trois séries. Elles sont ainsi une étape clé de l'orientation des élèves.
- Les élèves qui en éprouvent le besoin peuvent encore changer de série : ils bénéficient des stages passerelles pour se remettre à niveau dans les disciplines spécifiques de la série qu'ils souhaitent intégrer.



Des enseignements communs aux trois séries : une culture commune pour tous

Le tronc commun aux trois séries représente 15 heures, sur un **total hebdomadaire de 26 h 30 à 28 heures** selon les séries. Il représente environ 60 % du total des enseignements obligatoires.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX 3 SÉRIES

Disciplines	horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés	1 h

➤ Des enseignements spécifiques à chaque série : le début de la spécialisation

Les enseignements spécifiques sont dispensés à tous les élèves d'une même série. Il y a toutefois un cas particulier en série L : certains enseignements sont en effet optionnels dès la classe de première.

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE SÉRIE

Série ES	Série L	Série S
Sciences économiques et sociales 5 h	Littérature 2 h	Mathématiques 4 h
Mathématiques 3 h	Littérature étrangère en langue étrangère 2 h	Physique-chimie 3 h
Sciences 1 h 30	Sciences 1 h 30	Sciences de la vie et de la Terre 3 h
	Un enseignement obligatoire au choix parmi :	ou Sciences de l'ingénieur 7 h
	- Arts 5 h	ou Biologie, agronomie et développement durable (lycées agricoles) 5 h
	- Arts du cirque 8 h	
	- LCA : latin 3 h	
	- LCA : grec 3 h	
	- LV3 3 h	
	- LV1 ou 2 approfondie 3 h	
	- Mathématiques 3 h	

Avec seulement 10 % de vœux d'orientation, la **série littéraire** avait perdu de son attractivité. Elle est aujourd'hui **revalorisée** avec un contenu d'enseignement élargissant ses débouchés dans l'enseignement supérieur :

- tous les élèves suivent de nouveaux enseignements de littérature et de littérature étrangère en langue étrangère ;
- ils peuvent étudier **jusqu'à trois langues vivantes**, avec un approfondissement possible en langue vivante 1 ou 2 ;
- ils commencent à se spécialiser avec des enseignements spécifiques au choix : arts, mathématiques, langues vivantes, langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec).

Calendrier du nouveau lycée

Rentrée 2010 : mise en place de la nouvelle seconde

Rentrée 2011 : mise en place des nouvelles premières

Rentrée 2012 : mise en place des nouvelles terminales

Un accompagnement personnalisé pour tous

L'**accompagnement personnalisé pour tous les élèves** comprend, comme en seconde, trois types d'activités : soutien, approfondissement, aide à l'orientation. Il se déroule sur deux heures hebdomadaires, soit 72 heures annuelles.

Les **académies** ont engagé un **effort important de production de ressources et de formation**. À la rentrée 2011, un espace en ligne sur **Éduscol** permet de partager les bonnes pratiques de l'accompagnement personnalisé. Ce site est alimenté par les acteurs de terrain, en coopération avec l'administration centrale : eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html

Un dispositif complété par des stages et un tutorat

Les élèves volontaires ont la possibilité de **compléter leur accompagnement personnalisé** par :

- des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements et répondre aux besoins ponctuels ;
- des stages passerelles pour faciliter les changements de parcours (de voie ou de série), en cours ou en fin d'année, et pour soutenir l'acquisition des compétences nécessaires aux enseignements de la série envisagée ;
- un tutorat, pour ceux qui souhaitent être aidés dans leur choix de parcours, de formation et d'orientation.

Une autonomie accrue pour les lycées

Les établissements disposent d'une enveloppe d'heures/professeur pour mettre en œuvre des enseignements nécessitant un effectif réduit, en accompagnement personnalisé et dans les différentes disciplines :

- 7 heures hebdomadaires en première ES et L ;
- 9 heures hebdomadaires en première S.

2.3 Lancement des nouvelles séries technologiques STI2D, STL, STD2A

L'ESSENTIEL

- À la rentrée 2011, trois nouvelles premières technologiques sont mises en place : STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués).
- Elles intègrent les dispositifs créés par la réforme du lycée dans la voie générale : accompagnement personnalisé, tutorat, stages passerelles et de remise à niveau, ainsi qu'une répartition au niveau de l'établissement d'une enveloppe d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit.
- Elles visent à mieux préparer les élèves à la poursuite de leurs études : les enseignements technologiques sont actualisés et le nombre de spécialités est réduit pour plus de polyvalence et une meilleure orientation dans l'enseignement supérieur.
- Les nouvelles séries STI2D et STL ont pour objectif d'attirer davantage d'élèves, en particulier les jeunes filles, en leur proposant de s'engager dans un parcours technologique débouchant sur les métiers de technicien supérieur ou d'ingénieur.

➤ La nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Les nouveaux enseignements technologiques de cette série comprennent un enseignement technologique commun à tous les élèves et un enseignement d'approfondissement, propre à la spécialité choisie par chaque élève. La série compte quatre spécialités, correspondant aux grands secteurs d'activités industrielles. Elle prend également en compte les contraintes industrielles du développement durable, ce qui permet aux futurs bacheliers d'être mieux préparés aux emplois résultant de la « croissance verte » ou à ceux qui comportent une dimension environnementale.

- **La spécialité architecture et construction** explore l'étude et la recherche de solutions architecturales et techniques relatives aux bâtiments et aux ouvrages.
- **La spécialité énergie et environnement** forme aux univers de la gestion, du transport, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie.
- **La spécialité innovation technologique et éco-conception** a pour objet l'étude et la recherche de solutions techniques innovantes relatives aux produits manufacturés, en intégrant les contraintes de design et d'ergonomie.

- **La spécialité systèmes d'information et numérique** traite de l'acquisition, du traitement, du transport, de la gestion et de la restitution de l'information (voix, données, images).

Les bacheliers STI2D pourront accéder plus facilement à l'ensemble des formations supérieures industrielles à bac+2, STS et IUT, grâce à une formation technologique polyvalente.

Leur formation en mathématiques et en sciences physiques et chimiques, plus équilibrée et plus ouverte, leur permettra de poursuivre plus facilement leurs études vers une licence ou dans une école d'ingénieurs. La réforme facilite également l'accès aux classes préparatoires et aux écoles qui recrutent après le bac. Ils sont, d'une manière générale, mieux préparés à la poursuite d'études, jusqu'à bac+5 s'ils le souhaitent.

Présentation de la série STI2D en vidéo sur le site Éduscol :

eduscol.education.fr/cid55430/video-d-aide-a-l-orientation-serie-sti2d.html

La série STL (sciences et technologies de laboratoire)

Elle s'articule autour d'enseignements scientifiques et technologiques communs à tous les élèves. Elle compte deux spécialités :

- **biotechnologies** : étude des systèmes vivants, identification de micro-organismes, diagnostic médical, analyse et contrôle de bioproduits, étude de l'environnement ;
- **sciences physiques et chimiques en laboratoire** : étude des sciences appliquées en laboratoire et en métrologie dans divers domaines industriels (énergie, produits chimiques, pharmaceutiques et agro-alimentaires, textiles, aéronautique, analyse médicale et biologique, traitement et dépollution, météorologie, etc.).

Les nouveaux enseignements en laboratoire comprennent aussi des enseignements communs aux deux spécialités : formation générale en chimie, biochimie et sciences du vivant et en mesure et contrôle.

La série STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

La formation technologique en arts appliqués, qui était jusque-là une spécialité de la série STI, **devient une série à part entière.**

Elle propose une **formation équilibrée entre culture générale et artistique.** Elle développe la créativité personnelle et la maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux.

Elle propose aux élèves d'acquérir une culture du design et d'en découvrir la pratique de manière expérimentale. Les compétences qu'elle présente aux élèves sont organisées autour de quatre pôles :

- arts, techniques et civilisations ;
- démarche créative ;
- pratiques en arts visuels ;
- technologies.

FOCUS / EXEMPLE DE GRILLE HORAIRE (SÉRIE STI2D)

Horaire élève hebdomadaire en STI2D

	PREMIÈRE	TERMINALE
Français	3	
Philosophie		2
Histoire-géographie	2	
Langues vivantes (mise en œuvre progressive de la LV2 jusqu'en 2015)	3	3
Éducation physique et sportive	2	2
Mathématiques	4	4
Physique-chimie	3	4
Enseignements technologiques transversaux	7	5
Enseignement technologique en langue étrangère (LV1) pris en charge par deux enseignants (36 h par année scolaire, mise en œuvre progressive de la LV2 jusqu'en 2015)	1	1
Enseignement technologique spécifique (EE, SIN, ITEC ou AC) *	5	9
Accompagnement personnalisé (72 h par année scolaire)	2	2
Total élève	32	32

* Énergie et Environnement, Systèmes d'Information et Numérique, Innovation Technologique et Éco-Conception, Architecture et Construction

2.4 Généralisation de la nouvelle terminale professionnelle

L'ESSENTIEL

- À la rentrée 2011, la nouvelle terminale professionnelle est généralisée à l'ensemble des lycées professionnels et des CFA. C'est la dernière étape de la rénovation de la voie professionnelle, entamée en 2009.
- Le nombre d'élèves qui entrent en terminale professionnelle augmente de manière significative.
- L'accompagnement personnalisé contribue à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves au baccalauréat professionnel.

Généralisée à toutes les secondes professionnelles en 2009, la rénovation de la voie professionnelle s'achève en 2011 avec la classe de terminale, dernière étape du cursus en trois ans.

➤ Des élèves de plus en plus nombreux et déjà titulaires d'un diplôme

À la rentrée 2011, près de **200 000 élèves entrent en terminale professionnelle**. Ils étaient 140 000 à la rentrée 2010. En outre, la majorité de ces élèves sont déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP, diplôme intermédiaire validé au cours de l'année de première.

➤ Réussir le bac et l'après-bac grâce à l'accompagnement personnalisé

En terminale, l'accompagnement personnalisé aide les élèves à se préparer aux épreuves du baccalauréat professionnel, mais aussi à élaborer leur projet d'après-bac : entrée dans la vie active, insertion professionnelle, ou poursuite des études au sein des formations d'enseignement professionnel supérieur.



Un site internet pour faciliter la recherche de stages

Afin d'accompagner les élèves dans leurs recherches de stage de formation en entreprise, souvent difficiles, l'Onisep et la direction générale de l'enseignement scolaire ont créé un site national : monstageenligne.fr

- Il vise à développer le nombre et la qualité des stages de formation en milieu professionnel, ainsi qu'à permettre la validation et la régulation de chaque stage par le professeur responsable.
- Il simplifie les démarches administratives.
- Il offre un espace dédié à chacun : pour l'élève et sa famille ; pour les enseignants et les lycées professionnels et technologiques ; pour les entreprises, les partenaires économiques et les collectivités territoriales ;
- Il propose des services innovants : liens métier/diplôme/compétences, offres de formation des lycées de France avec géolocalisation.

2.5 Des dispositifs d'accompagnement étendus et renforcés

L'ESSENTIEL

- Les dispositifs d'accompagnement s'étendent aux premières de lycée général et technologique à la rentrée 2011. Ils sont déjà mis en œuvre en seconde depuis la rentrée 2010.
- En première, l'accompagnement personnalisé part des besoins des élèves et les aide à acquérir les compétences propres à chaque série. Il leur permet également d'affiner leur projet d'orientation.
- Les stages de remise à niveau sont organisés à des moments clés de l'année pour pallier les difficultés identifiées et éviter qu'elles ne s'installent.
- Les stages passerelles proposent une solution adaptée aux élèves qui souhaitent changer d'orientation en cours de cycle.
- Le tutorat aide les élèves qui en ressentent le besoin à construire leur parcours de formation.

➤ L'accompagnement personnalisé pour tous

Mis en place en seconde générale et technologique à la rentrée 2010 et intégré à l'emploi du temps des élèves à raison de deux heures hebdomadaires en moyenne, **l'accompagnement personnalisé** représente un volume annuel de soixante-douze heures. Il est **généralisé en première à la rentrée 2011** et le sera **en terminale à la rentrée 2012**.

Il concerne **tous les élèves** et prend en compte l'ensemble de leurs besoins : **soutien scolaire, approfondissement, aide à l'orientation, etc.**

- **En seconde**, il permet avant tout d'acquérir et de consolider les méthodes de travail propres au lycée et offre aux élèves les outils nécessaires pour choisir la voie ou la série dans laquelle ils souhaitent s'engager.
- **En première**, l'accompagnement personnalisé permet aux élèves d'acquérir des compétences propres à chaque série et prolonge la réflexion portant sur leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur.
- **Dans chaque lycée**, le **Conseil de la vie lycéenne (CVL)** est consulté sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. Il contribue à recenser les besoins des élèves et à évaluer le dispositif.

Un espace dédié sur **Éduscol** permet de mutualiser les ressources sur l'accompagnement personnalisé : eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html



Des stages et un tutorat pour ceux qui en ont besoin

Les stages et le tutorat ont été conçus pour faciliter le parcours scolaire des élèves :

- **les stages de remise à niveau** permettent d'intervenir ponctuellement dans le cadre d'une discipline. Ils constituent une réponse aux difficultés et aux besoins identifiés et permettent d'éviter le redoublement ;
- **les stages passerelles** offrent la possibilité aux élèves qui changent d'orientation de travailler les contenus d'enseignement propres à la voie ou à la série qu'ils souhaitent rejoindre ;
- **le tutorat** aide les élèves à préciser leur parcours de formation et leur orientation.

Le **conseil de classe** peut recommander aux lycéens de suivre ces stages. Ces dispositifs se développent entre autres dans le cadre des **réseaux de lycées** qui mutualisent leurs moyens pour proposer l'offre la plus complète possible sur un territoire donné.

2.6 L'orientation active et la liaison avec l'enseignement supérieur

L'ESSENTIEL

- L'orientation active aide les élèves à choisir leur projet d'études supérieures.
- Elle s'adresse aux élèves dès la classe de première du lycée général et technologique.
- Chaque lycéen de première reçoit un conseil en orientation anticipé, pour le préparer à formuler ses vœux en terminale et à s'inscrire dans l'application « Admission post-bac ».

➤ L'orientation active : prendre conseil et anticiper ses choix pour l'avenir

L'**orientation active** s'inscrit dans un processus continu, en cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » les élèves, **avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste**. Être bien informé sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Cette orientation est « active » au sens où elle engage aussi bien l'élève que l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur dans une démarche de réflexion concertée. Il s'agit, en effet, de conforter l'élève dans son choix initial, ou de lui conseiller des filières mieux adaptées pour favoriser sa réussite.

L'orientation active permet donc aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur ainsi qu'à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans le temps dédié à l'accompagnement personnalisé introduit par la réforme du lycée.

➤ Un accompagnement mis en place dès la première

À partir de la rentrée scolaire 2011, le **processus d'orientation active**, qui s'adressait jusqu'alors aux élèves de terminale, est **avancé en classe de première** (générale, technologique et professionnelle). Le besoin d'information des élèves est apparu en effet comme une attente et une nécessité pour faire mûrir leur projet.

Ce conseil en orientation anticipé s'appuie sur :

- les échanges organisés entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur ;
- un pilotage coordonné sous l'autorité des recteurs ;
- un entretien personnalisé avec le professeur principal en 1^{ère}.

Il vise à apporter aux lycéens :

- une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, DUT, CPGE, licences et écoles) ;
- un conseil sur les filières qu'ils ont l'intention de choisir ;
- une formation à la recherche des informations utiles pour élaborer leurs choix ;
- une sensibilisation à la procédure de préinscription avec l'application « Admission post-bac ».



Des initiatives pour développer les vocations scientifiques et techniques

La série S rassemble aujourd'hui plus de la moitié des élèves de la voie générale, soit près de 160 000 en terminale. Pour autant, moins de 20 % des bacheliers S poursuivent des études scientifiques en licence à l'université ; 20 % s'orientent vers des classes préparatoires (hors médecine-pharmacie) et près d'un élève sur cinq ne poursuit pas d'études scientifiques dès sa première année d'études supérieures.

- L'Onisep a mis en ligne **un site dédié aux métiers et formations scientifiques et technologiques**, «Les sciences pour les métiers de demain». Il présente un panorama complet des filières et des carrières scientifiques et techniques ainsi que les liens entre études, métiers et emplois : les-sciences-pour-les-metiers-de-demain.onisep.fr
- En 2010, près de trois cents professeurs ont séjourné en entreprise. Les lycées ont aussi invité des responsables ou des cadres d'entreprises, dont les activités ont un fort contenu scientifique et technologique, à venir partager leur expérience avec les élèves. Tous ces échanges contribuent à une meilleure diffusion de l'information ainsi qu'à la prise en compte des réalités du monde professionnel par les élèves et les enseignants.

FOCUS / ENCOURAGER LES JEUNES FILLES À CHOISIR UNE FILIÈRE SCIENTIFIQUE

Aujourd'hui, les filles représentent 56,8 % des bacheliers généraux et 52,2 % des bacheliers technologiques, toutes séries confondues. Mais seulement 39 % des élèves de terminales scientifiques et technologiques (S, STL, STI) sont des filles (45,2 % en série S, 11 % en STI). Cette situation se prolonge après le baccalauréat dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 75 % des élèves des filières littéraires sont des filles, elles ne sont que 30 % dans les filières scientifiques. 26 % seulement des diplômes d'ingénieurs sont délivrés à des femmes.

Pour développer plus largement la place des femmes dans les matières scientifiques, le Ministre a signé une convention avec trois associations : Femmes ingénieurs, Femmes et mathématiques, Femmes et sciences. En intervenant en milieu scolaire, ces associations donnent une image dynamique de la science, grâce à des rencontres avec des femmes qui ont choisi ces métiers et aident à la diffusion d'une information très concrète sur les métiers scientifiques.

2.7 Développer l'apprentissage en lycée professionnel

L'ESSENTIEL

- Les centres de formation d'apprentis (CFA) en lycées regroupent aujourd'hui 9 % environ de l'effectif total des apprentis.
- L'éducation nationale, qui a largement contribué à l'augmentation du nombre d'apprentis depuis 2005, participe au plan national de développement de l'alternance.
- Les synergies nécessaires entre les différentes structures de formation professionnelle sont encouragées (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis et Greta) : le préapprentissage est relancé, des publics différents sont regroupés (élèves, apprentis, adultes réunis au sein d'un même cursus de formation).

➤ Relancer le préapprentissage

L'éducation nationale promeut la formation en apprentissage avec la **mise en place du Dima** (dispositif d'initiation aux métiers en alternance). Ce dispositif permet aux élèves encore sous statut scolaire, dès quinze ans, de découvrir en CFA ou en lycée professionnel des formations en alternance qui leur permettront, s'ils le souhaitent, d'entrer en apprentissage. **À la rentrée 2011, 7 000 jeunes devraient être engagés dans un Dima.**

➤ Favoriser la diversification des offres

L'éducation nationale encourage le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels :

- en augmentant le nombre de sections d'apprentissage (SA) et d'unités de formation par apprentissage (UFA) ;
- en soutenant les lycées des métiers qui offrent plusieurs voies de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation) ;
- en facilitant les passerelles, afin que le jeune puisse passer de l'une à l'autre, selon son projet.



Encourager la mixité des élèves et des apprentis au sein des établissements

La mixité scolaires/apprentis au sein des lycées professionnels se décline sous plusieurs formes :

- **la mixité des parcours** : un élève peut changer de statut en cours de cursus, par exemple, pour le baccalauréat professionnel, avec l'année de seconde sous statut scolaire puis deux ans en apprentissage ;
- **la mixité des publics** : un même cursus de formation peut accueillir à la fois des élèves, des apprentis ou des adultes de la formation continue.

La mixité des publics présente plusieurs avantages :

- pour les élèves comme pour les apprentis, la mixité est stimulante ;
- apprentis et stagiaires peuvent partager leur expérience de la formation et de l'entreprise ;
- les enseignants peuvent exploiter, en classe, les retours d'expérience des apprentis et des stagiaires.

Cette organisation permet aussi :

- de **revaloriser des formations scolaires** qui attirent peu d'élèves, malgré des débouchés professionnels assurés ;
- de **mutualiser les équipements** ;
- de **rationaliser la carte des formations professionnelles** ;
- et de **mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale** sur toutes les voies de formation.

Un **guide** a été conçu pour les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Un groupe d'appui a également été constitué pour aider les équipes à mettre en place ce type d'organisation.

2.8 Donner de l'ampleur aux réseaux de lycées

L'ESSENTIEL

- La réforme du lycée général et technologique et la rénovation de la voie professionnelle ont impulsé la mise en réseaux des lycées.
- Ces réseaux visent à proposer une offre de formation plus complète et plus lisible.
- Ils facilitent la mise en place des stages (passerelles, remise à niveau, anglais) pendant les vacances scolaires, en mettant en commun leurs moyens au sein d'un même réseau.

➤ Une offre de formation plus cohérente et plus lisible

Le premier objectif d'un réseau de lycées est de **proposer à chaque élève une offre de formation et de services éducatifs plus lisible et plus complète**. Cela concerne par exemple les enseignements d'exploration, les enseignements de spécialité ou les formations de la voie professionnelle.

Le réseau de lycées doit s'inscrire dans une logique et une cohérence territoriales. Rendre plus cohérents et visibles les liens entre les formations scolaires et supérieures aide, en effet, les élèves et leurs parents à mieux appréhender les possibilités offertes et les cursus possibles pour définir un projet d'orientation adapté.

➤ Une offre complète d'accompagnement des lycéens

La réforme du lycée introduit la possibilité pour les élèves qui en ont besoin de suivre des **stages passerelles ou de remise à niveau** pendant les vacances scolaires. Le réseau de lycées permet de mettre en commun efficacement les moyens disponibles pour organiser et animer ces séquences. Les lycées d'un même réseau peuvent aussi se regrouper pour mettre en place des **stages d'anglais** pendant les vacances scolaires. Ils peuvent également mobiliser le réseau pour proposer des **dispositifs éducatifs hors temps scolaire**. Certains **internats d'excellence** regroupent par exemple des jeunes qui sont scolarisés dans différents établissements.

Quels dispositifs mutualiser ?

- les enseignements d'exploration et de spécialité (en lycée général et technologique) ;
- les formations professionnelles, organisées autour d'un parcours « du CAP au BTS » et au sein d'un ensemble de lycées des métiers proposant à la fois des formations industrielles et tertiaires (en lycée professionnel) ;
- des places labellisées « internat d'excellence » (dans les internats) ;
- les stages passerelles, de remise à niveau ou d'anglais ;
- les dispositifs de rattachement scolaire, qui fédèrent les actions de la mission générale d'insertion (MGI) et des micro-lycées expérimentaux.

Le concept de réseaux de lycées alimente également la démarche de labellisation des « lycées des métiers ». À la rentrée 2011 plus de **800 établissements** auront obtenu ce label. Leur mise en réseaux entraîne une nouvelle dynamique et redéfinit leur développement, en adéquation avec les modifications de la réforme du LEGT et du LP.

FOCUS / EXEMPLES DE RÉSEAUX DE LYCÉES

- Le lycée Jean-Jaurès de Montreuil (93) accueille pendant les vacances d'hiver et de printemps des élèves de trois lycées voisins, appartenant au réseau Rive-de-Marne-Ouest. Ils y effectuent des stages d'anglais et de préparation au baccalauréat. Plus de cinquante élèves tirent déjà profit de cette organisation.
- Au sein de l'académie de Nantes, la cordée de la réussite Brio (Bond pour la réussite par l'initiative et l'ouverture), pilotée par l'École nationale de management Audencia et l'École centrale de Nantes, associe une vingtaine de lycées établis en réseau.

2.9 Nouveau lycée : une place privilégiée pour les langues vivantes

L'ESSENTIEL

- La pratique de l'oral en langues vivantes est encouragée et facilitée.
- La communication orale devient une priorité avec la prise en compte, à compter de la session 2013, de cette compétence au baccalauréat.
- De nouvelles disciplines sont enseignées en langues étrangères.
- Des sections de langues et cultures méditerranéennes sont expérimentées (combinant enseignement de la langue arabe et des langues et cultures de l'Antiquité).
- Les programmes de langues étrangères en première et terminale s'appuient sur le cadre européen et définissent les compétences que les élèves doivent acquérir en expression et compréhension orales et écrites.

➤ La pratique orale est valorisée

La **pratique orale** sera pour la première fois intégrée au baccalauréat, pour toutes les séries générales et technologiques, à compter de la **session 2013**. Elle s'appuie sur la mise en œuvre de nouveaux programmes et permet aux enseignants de développer la communication avec les élèves.

Au cycle terminal du lycée général et technologique, **ces nouveaux programmes sont communs à l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales**. Ils définissent des niveaux de compétences cibles qui prennent en compte la diversité des parcours des élèves. Ils s'appuient sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui établit des objectifs communs aux pays de l'Union européenne dans l'apprentissage des langues.

Les horaires globalisés de langue vivante 1 (LV1) et langue vivante 2 (LV2) permettent la mise en place de **groupes de compétences**. Les élèves ayant un profil linguistique similaire sont regroupés et les activités sont adaptées à leurs besoins. La pratique de l'expression orale est aussi facilitée par ces regroupements. Les élèves seront ainsi préparés à la **nouvelle épreuve orale du baccalauréat**.

Les **nouvelles technologies du numérique** permettent aux élèves d'entretenir un contact direct avec la langue qu'ils étudient. Les outils nomades (« baladodiffusion ») leur offrent plus d'autonomie dans la pratique de la langue. Par ailleurs, la plate-forme numérique *e-Twinning* leur permet de développer des échanges à distance dans toute l'Europe.

Proposé en série littéraire, l'**enseignement approfondi** de LV1 et LV2 ne met plus l'accent sur la dimension littéraire, désormais laissée à l'enseignement spécifique de littérature étrangère. Il accorde toute sa place à l'oral et encourage les modalités de travail innovantes.

L'enseignement en langues étrangères s'élargit à de nouvelles disciplines

La réforme du lycée élargit les possibilités d'apprentissage des langues étrangères dans certaines séries.

En série littéraire : s'imprégner de la culture de la langue étudiée

Un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère est désormais proposé en série L. Il a pour ambition de donner aux élèves le goût de lire en langue étrangère et de leur fournir des repères culturels et artistiques. Il s'appuie notamment sur des adaptations ou des interprétations au théâtre, au cinéma ou à l'opéra. La pratique de l'oral est inscrite au cœur de ce nouvel enseignement.

En séries STI2D, STL et STD2A : se préparer à des poursuites d'études élargies

Pour préparer les élèves aux études supérieures, un enseignement technologique en langue étrangère leur est proposé, une heure par semaine. Ils peuvent ainsi acquérir un lexique plus spécialisé et apprendre à communiquer sur un sujet technologique.

Des mesures prioritaires à tous les niveaux du lycée

Pour améliorer la capacité des élèves à s'exprimer et à communiquer, notamment à l'oral, les lycées peuvent :

- enseigner les langues par groupes de compétences et moduler les horaires de cours (pour permettre des périodes d'apprentissage intensif, par exemple) ;
- enseigner une discipline non linguistique en langue vivante ;
- intégrer les Tice (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) dans l'enseignement, afin que les élèves soient toujours plus exposés à la langue (environnement numérique de travail (ENT), outils numériques nomades).

Plus de mobilité pour les élèves

Un nouveau cadre réglementaire facilite :

- les échanges physiques ou à distance avec des établissements scolaires étrangers ;
- les appariements, pour les programmes européens et bilatéraux.



Des sections de langues et cultures méditerranéennes font leur entrée

À partir de la rentrée 2011-2012, des sections de langues et cultures méditerranéennes sont expérimentées dans plusieurs académies. Elles proposent un enseignement conjoint de la langue arabe et des langues et cultures de l'antiquité (latin et grec). Ces sections doivent permettre aux élèves de découvrir la richesse des travaux et des projets scientifiques et culturels du bassin méditerranéen (archéologie, muséographie, agronomie...).

2.10 Soutenir le dynamisme de la vie culturelle au lycée

L'ESSENTIEL

- Avec la réforme du lycée, les élèves sont les principaux animateurs de la vie culturelle de leur établissement.
- Dans chaque lycée, un référent culture assure la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement.
- Ciné-lycée, qui permet aux lycéens de découvrir des chefs-d'œuvre du patrimoine cinématographique international, élargit son offre à d'autres formes artistiques.

➤ Le rôle des référents culture

La réforme des lycées incite les élèves à prendre en main les dispositifs d'ouverture culturelle dans leur lycée et à développer des compétences qui seront à terme reconnues. Pour y arriver, ils sont régulièrement accompagnés par des adultes clairement identifiés : **les référents culture**. Selon les académies, 75 à 90 % des référents culture ont été nommés au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Ces référents assurent la cohérence, le suivi et la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement. En lien avec les référents vie lycéenne, ils contribuent au développement de l'éducation artistique et culturelle avec les opérateurs culturels de proximité.

Les maisons des lycéens (MDL) peuvent également encourager les élèves à mettre en place des projets fédérateurs dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

➤ Le succès de Ciné-lycée

Depuis octobre 2010, tous les lycéens ont accès à de nombreux chefs-d'œuvre du patrimoine cinématographique international, en version originale. Les films sont accessibles sur une plateforme web dédiée : cinelycee.fr. Ce site met également à la disposition des élèves des dossiers thématiques («Les maîtres italiens») ou techniques («Ressources sur les techniques du cinéma»), des interviews de cinéastes, un agenda d'événements liés au cinéma, ainsi qu'une fiche de présentation pour chaque film. Près de cent quarante œuvres sont déjà en ligne. Cinq titres concentrent une grande partie des téléchargements : *Elephant Man* (David Lynch), *Impitoyable* (Clint Eastwood), *Taxi Driver* (Martin Scorsese), *Fenêtre sur cour* (Alfred Hitchcock), *Les 400 coups* (François Truffaut).

À la rentrée 2011, la plate-forme Ciné-lycée étend son offre et propose aux lycéens des événements culturels majeurs en partenariat avec l'Opéra national de Paris, Arte, l'Institut national de l'audiovisuel et la Réunion des musées nationaux : œuvres lyriques, pièces de théâtre, expositions, etc.

CHIFFRES CLÉS

CINÉ-LYCÉE EN CHIFFRES (2010-2011)

- 2/3 des établissements, soit plus de 3 000, sont inscrits au dispositif.
- 725 lycées ont organisé des séances régulières (téléchargement et diffusion d'un film ; événement organisé autour de cette projection).
- 4 séances en moyenne ont été organisées dans chacun de ces 725 établissements.

2.11 La vie lycéenne

L'ESSENTIEL

- Avec la réforme du lycée, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) devient une instance de dialogue avec les lycéens plus visible et plus dynamique.
- À partir de 2011-2012, dans chaque lycée, les représentants lycéens au CVL sont renouvelés par moitié tous les ans, au plus tard la 7^e semaine après la rentrée.
- Les lycéens qui veulent s'engager dans leur établissement disposent maintenant de ressources pratiques.
- Les élèves peuvent désormais assumer des responsabilités associatives dès seize ans.

➤ Élections : renouvellement partiel des CVL dans chaque lycée

Du 17 au 21 octobre 2011, les lycéens renouvellent la **moitié de leurs 10 représentants** au CVL de leur établissement.

Dans chaque lycée public, le **CVL** doit être **consulté, avant chaque réunion du conseil d'administration**, pour prendre en compte la parole des élèves sur :

- l'organisation du temps scolaire ;
- l'accompagnement personnalisé ;
- les modifications du règlement intérieur de l'établissement ;
- les dispositifs de changement d'orientation ;
- l'internat et les questions de restauration...

Ces **élections** se déroulent pendant la semaine de l'engagement bénévole et volontaire, lancée dans le cadre de **l'Année européenne du bénévolat et du volontariat**.

➤ Encourager la participation des élèves à la vie de leur établissement : outils en ligne

Le site de la vie lycéenne propose un **guide de l'élú lycéen**. Également diffusé dans les établissements, ce guide explique le fonctionnement des instances de la vie lycéenne et propose une boîte à outils aux lycéens qui y représentent leurs camarades.

education.gouv.fr/vie-lyceenne

Au premier trimestre 2011-2012, un **guide de l'engagement au lycée** sera également mis en ligne, pour aider et encourager les élèves à prendre des responsabilités dans leur lycée (créer une Maison des lycéens, participer à Ciné-lycée ou à l'association sportive...).

Le droit d'association est plus clair et les élèves peuvent assumer des responsabilités associatives dès seize ans. Cette mesure permet le développement des **Maisons des lycéens (MDL)** dont les élèves assureront la direction.

CHIFFRES CLÉS

LA VIE LYCÉENNE EN CHIFFRES (2010-2011)

600 000 lycéens ont voté pour leurs représentants aux CVL au mois d'octobre 2010.

Près de 50 000 lycéens exercent un mandat représentatif dans un CVL.

3.1 Point d'étape 2010-2011

Les parcours personnalisés : un dispositif bien installé

L'ESSENTIEL

- De l'école primaire au lycée, les élèves peuvent bénéficier d'une aide personnalisée.
- Les élèves ayant des besoins particuliers ont la possibilité d'intégrer des établissements spécifiques, tels que les internats d'excellence, les établissements de réinsertion scolaire ou ceux du programme ÉCLAIR.
- Des mesures spécifiques permettent aux élèves handicapés de poursuivre leur scolarité à l'école, au collège et au lycée.

➤ Des aides adaptées à chaque élève

De l'école maternelle au CM2

- Les élèves peuvent bénéficier au cours de l'année scolaire d'une **aide personnalisée**. Ils peuvent ainsi être pris en charge, deux heures par semaine en moyenne, dès leurs premières difficultés. **Plus d'un million d'élèves du primaire bénéficient chaque année de ce dispositif, soit près de 20% de l'effectif total.**
- En CM1 et en CM2, les élèves ont également la possibilité de suivre des **stages de remise à niveau**. Plus de **244 000 élèves** y ont participé (soit 44 000 stages).
- En 2010-2011, des stages pour des élèves de CE1 (300 stages environ) ont été expérimentés pendant les vacances de printemps.

Ces dispositifs sont **gratuits pour les familles**. Pour les élèves, ils représentent l'occasion d'établir une relation de confiance avec le maître et d'approfondir des sujets ou des matières qu'ils ne maîtrisaient pas jusque-là.

Au collège

L'**accompagnement éducatif** propose de l'**aide au travail scolaire et des activités culturelles, sportives ou linguistiques**. En 2010-2011, ce dispositif a concerné près de **800 000 collégiens**, encadrés par plus de **70 000 intervenants**.

Au lycée

- **L'accompagnement personnalisé** se met en place progressivement dans les lycées. Il est déjà instauré en seconde générale et technologique (2 heures par semaine) et en lycée professionnel (2 heures 30 par semaine). Alors que la moitié est consacrée au soutien et à l'aide méthodologique, les activités d'approfondissement et d'aide à l'orientation occupent chacune 1/4 du temps total.
- **Des stages passerelles et de remise à niveau** sont également proposés. Les premiers concernent les élèves qui souhaitent changer de voie ou de série, les seconds constituent une alternative au redoublement pour les élèves les plus en difficulté.



Répondre aux besoins particuliers de certains élèves

Les internats d'excellence

Depuis la rentrée 2010, **13 « internats d'excellence »** accueillent **1 100 élèves** et près de **550 établissements** offrent **5 300 places labellisées**. Ces établissements s'adressent à des collégiens et à des lycéens qui ne bénéficient pas, chez eux ou dans leur établissement d'origine, d'un environnement de travail satisfaisant pour réussir et continuer leurs études. Grâce à leur projet éducatif et pédagogique spécifique, les internats d'excellence offrent à ces élèves des conditions de réussite favorables.

Les établissements de réinsertion scolaire

11 établissements de réinsertion scolaire (ERS) ont progressivement ouvert leurs portes au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011, dans huit académies : Nice (Saint Dalmas-de-Tende), Créteil (Craon, Portbail, Vaujours), Montpellier (Vialas), Orléans-Tours (Dreux), Lyon (Verney), Strasbourg (Schirmeck), Toulouse (Bagnères-de-Luchon) et Versailles (Sannois, Nanterre). Ils accueillent des collégiens perturbateurs dont le comportement a nui au fonctionnement de la classe et de l'établissement d'origine. Leur objectif et leur ambition est de mettre en place un suivi adapté en rupture avec le cadre habituel pour réapprendre à ces élèves le respect des règles sociales et scolaires.

Le programme ÉCLAIR

Le programme ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place en 2010 dans **105 établissements**. Il se fonde sur des innovations en matière de gestion des ressources humaines et sur des expérimentations pédagogiques et éducatives. Son objectif est de réduire l'écart des performances scolaires de ces établissements, avec celles d'autres collèges et lycées. À la rentrée 2011, le programme est étendu aux écoles et collèges des réseaux « ambition réussite » (RAR).

Des dispositions spécifiques en faveur des élèves handicapés

- Depuis la rentrée 2004, le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires a **augmenté de 44,6 %**, soit **67 550 élèves supplémentaires**. Dans le second degré, l'augmentation dépasse les 80 %.
- Chaque élève handicapé suit **un parcours personnalisé** : le projet personnel de scolarisation (PPS). Cet accompagnement doit lui permettre de poursuivre aussi loin que possible son parcours de formation.
- En 2010-2011, **2 120 Ulis** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) étaient ouvertes, parmi lesquelles **268 nouvelles unités, soit une augmentation de 14,5 %**. L'objectif initial, fixé à 2 000, a donc été dépassé. Ce dispositif permet d'accueillir les élèves handicapés au collège et au lycée.
- En parallèle, **les Pass** (pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds) mis en place à la rentrée 2010, permettent de scolariser des élèves sourds ou malentendants en milieu ordinaire.

Le nombre de personnels en charge de la scolarisation des élèves handicapés est en **constante augmentation**. Depuis 2005, 1 355 postes supplémentaires d'enseignants spécialisés sont dédiés à la scolarisation des élèves handicapés, soit une hausse de 11,3 %. Le nombre d'élèves accompagnés individuellement par un **auxiliaire de vie scolaire** a plus que triplé entre 2005-2006 (18 589) et 2010-2011 (61 720).

La plate-forme téléphonique Aide Handicap École traite de nombreux dossiers présentés par les familles et propose des solutions, en relation avec les rectorats et les inspections académiques.

3.2 Diversifier les parcours au collège

L'ESSENTIEL

- Les élèves peuvent entamer un parcours en alternance dès la 4^e.
- Ils peuvent intégrer une nouvelle 3^e, dite « prépa-pro », qui les prépare à la voie professionnelle.
- Ces parcours personnalisés visent à remobiliser les élèves sur les apprentissages du socle commun, en alternant cours au collège et découverte des métiers et des formations.



Des parcours en alternance ouverts aux élèves de 4^e

Ils concernent des **élèves volontaires** âgés d'au moins **14 ans**. Pour les périodes de découverte des métiers et des formations, les élèves sont accueillis en entreprise, en lycée professionnel, en lycée agricole ou en CFA. **Deux types de dispositifs** peuvent être organisés pour mieux répondre aux besoins des élèves :

- une alternance « légère », le **module d'alternance** ;
- une alternance « renforcée », l'**atelier de découverte** des métiers et des formations.

Après la 4^e, les élèves ont le choix de poursuivre leurs études :

- en 3^e générale ;
- en 3^e de découverte professionnelle six heures (DP6) ;
- en 3^e préparatoire aux formations professionnelles, « prépa-pro », expérimentée à la rentrée 2011 ;
- au sein d'un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

Les élèves choisissent et préparent leur orientation avec le collège et leur famille. La décision d'orientation est soumise aux procédures habituelles en fin de 4^e.

Le module d'alternance

Les élèves qui suivent ce module bénéficient d'un **parcours personnalisé** d'environ une **demi-journée par semaine**, au cours duquel ils approfondissent leur parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Le reste de la semaine, ils restent dans leur classe ; leur emploi du temps ne change pas.

Si plusieurs élèves intègrent le module, des regroupements peuvent avoir lieu, soit dans le collège, soit entre plusieurs collèges d'un même réseau.

L'atelier de découverte des métiers et des formations

Pendant quatre à sept semaines, les élèves quittent temporairement leur classe pour suivre cet atelier. Leur temps est alors partagé entre la découverte des métiers et des formations et les enseignements dédiés à l'acquisition du palier 3 du socle commun. Les périodes de découverte des métiers et des formations prennent la forme de sessions de stages dont deux, au moins, en entreprise. Pendant toute la durée de l'atelier, l'élève reste rattaché à sa classe.



En 3^e « prépa-pro », une préparation aux formations professionnelles

La 3^e « prépa-pro » accueille **les élèves volontaires de 3^e en lycée professionnel**. Cette classe les aide à se remobiliser autour d'un projet de formation professionnelle. L'inscription en 3^e « prépa-pro » se fait sur demande de la famille et de l'élève, après avis du conseil de classe du troisième trimestre de 4^e.

Les élèves y découvrent plusieurs champs professionnels, lors de séquences de découverte des métiers et des formations au lycée professionnel ou au CFA. Des visites, des séquences d'observation, des stages d'initiation (voire d'application) en entreprise, en administration ou en association, sont aussi organisés.

Pour aider les établissements à élaborer des projets pédagogiques adaptés au contexte local, **les horaires sont en partie annualisés et globalisés**. La personnalisation du parcours scolaire est renforcée par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.



Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima)

D'une durée maximale d'un an, le Dima s'adresse aux élèves âgés d'au moins quinze ans qui souhaitent débiter une formation en alternance tout en gardant leur statut scolaire. Le Dima se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) ou au sein des unités de formation d'apprentis (UFA) des lycées professionnels avec des stages de huit à dix-huit semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Il fait découvrir aux élèves un environnement professionnel en adéquation avec leur projet d'entrée en apprentissage.

3.3 L'internat d'excellence : une chance de plus de réussir

L'ESSENTIEL

- Neuf nouveaux internats d'excellence ouvrent à la rentrée 2011-2012, portant leur nombre à vingt-deux.
- Avec les places labellisées dans les internats existants, toutes les académies proposent dorénavant ce dispositif.
- L'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, des lycéens et à des étudiants qui n'en bénéficient pas dans leur quotidien.

➤ Ouverture de nouveaux établissements à la rentrée

Neuf nouveaux « internats d'excellence » ouvrent à la rentrée 2011. Ils s'ajoutent aux douze établissements ouverts à la rentrée 2010 et à celui de Sourdun, dans l'académie de Créteil, qui avait accueilli ses premiers internes en 2009. Les internats d'excellence sont une mesure interministérielle lancée en 2008.

Des places sont labellisées « internat d'excellence » dans des internats existants, en collège ou en lycée. Ces établissements signent une charte par laquelle ils s'engagent à adapter leur projet aux critères de qualité d'accueil et d'accompagnement renforcé des internats d'excellence. Les places peuvent être labellisées dans des établissements publics ou privés sous contrat relevant de l'éducation nationale ou des ministères en charge de l'agriculture et de la défense.

À terme, les internats d'excellence devront accueillir 20 000 élèves. Afin de respecter au mieux l'égalité fille-garçon, un nombre de places équivalent est proposé aux filles et aux garçons.

➤ Le projet pédagogique et éducatif, clé de voûte de l'internat d'excellence

L'internat d'excellence a pour objectif de renforcer l'égalité des chances. Son ambition est d'offrir aux élèves issus de milieux défavorisés toutes les conditions pour réussir et développer leur ambition scolaire. Les internats d'excellence sont incités à travailler en particulier avec le réseau des écoles et des établissements du programme ÉCLAIR. Ce sont des lieux de ressources importants en matière d'innovation pédagogique.

Le projet d'internat d'excellence repose sur **cinq principes** :

1. la cohérence entre le pédagogique et l'éducatif ;
2. le développement de l'expérimentation et de l'innovation ;
3. la mise en place d'un cadre structurant ;
4. le renforcement de la culture numérique ;
5. la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

En respectant ces exigences, l'internat d'excellence développe des actions qui sont propres à son identité et à son positionnement. Il privilégie par exemple un ou plusieurs des domaines suivants : art et culture, citoyenneté, international, médias, sciences et technologies, sport, etc.

Son projet repose sur la création de partenariats avec des acteurs locaux et de jumelages avec des établissements étrangers. Les internats d'excellence s'inscrivent ainsi dans les « cordées de la réussite ». Ces partenariats entre grandes écoles et lycées (qui incluent tutorat, accompagnement scolaire, etc.) favorisent l'acquisition des savoirs scolaires, sociaux et culturels indispensables à un parcours scolaire réussi.

Le ministère publiera à la rentrée un **vade-mecum** pour guider les équipes dans la construction et la consolidation de leur projet pédagogique et éducatif.

En plus d'une évaluation pédagogique et éducative interne, les internats d'excellence sont incités à s'associer à une institution de recherche pour mettre en œuvre **une évaluation scientifique**. Par exemple, l'École d'économie de Paris évalue l'internat d'excellence de Sourdun.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des internats d'excellence, voir la vidéo mise en ligne sur Éduscol :

eduscol.education.fr/cid55522/les-internats-d-excellence-en-video.html



Une mobilisation financière en faveur des internats d'excellence

Dans le cadre du grand emprunt, le projet de loi de finances rectificative pour 2010 prévoit **500 millions d'euros** pour l'internat d'excellence et l'égalité des chances. Une partie finance la création, l'extension et la revitalisation d'internats d'excellence. En 2010-2011 :

- la politique de la ville a versé 2 000 euros aux établissements scolaires pour chaque interne issu des territoires de la politique de la ville ;
- 2,4 millions d'euros des crédits du fonds d'expérimentation pour la jeunesse ont financé des actions éducatives pédagogiques et sociales dans les internats d'excellence.
- Le mécénat d'entreprise peut également être sollicité, dans le respect du principe de neutralité du service public et avec la possibilité de s'appuyer sur des fondations.

CHIFFRES CLÉS

INTERNAT D'EXCELLENCE

En 2010-2011, **29 académies** offrent :

6 300 places.

5 300 places sont labellisées dans plus de 500 internats existants.

1 000 places sont disponibles dans **13 internats d'excellence, dont 12 nouveaux établissements.**

En 2011-2012, les **30 académies** offrent des places en internat d'excellence :

10 300 (2 400 en internats d'excellence et 7 900 labellisées).

9 internats d'excellence ouvrent cette année, ce qui porte leur nombre à **22**.

3.4 Scolarisation des élèves handicapés : la même chance pour tous

L'ESSENTIEL

- Le développement des Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), qui accueillent des petits groupes d'élèves handicapés au collège et au lycée, se poursuit, et particulièrement en lycée professionnel.
- Les personnels qui accompagnent les élèves handicapés sont mieux formés et leur recrutement évolue.
- Des mesures complémentaires favorisant l'inclusion sont mises en place : module de formation, aménagement et dispenses d'examens, aménagement du livret personnel de compétences, journée de sensibilisation au handicap...

➤ L'intensification des dispositifs de scolarisation au collège et au lycée

Développement des Ulis

L'objectif de 2 000 Ulis pour la rentrée 2010 a été dépassé. Ce mouvement se poursuit particulièrement dans les lycées professionnels. Les Ulis sont incitées à fonctionner en réseau, notamment pour répondre aux besoins de formation professionnelle des élèves handicapés.

Pour préserver la cohérence du parcours des élèves, la réflexion se prolonge sur les aménagements et les dispenses d'examen, avec une attention particulière portée sur la question des langues vivantes. Ce travail s'étend au livret personnel de compétences, qui atteste l'acquisition des connaissances du socle commun.

Le 3 décembre 2011, à l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées, les établissements scolaires mettront en place des actions de sensibilisation au handicap.

Multiplication des Pass

La création des Pass (pôles d'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds) permet de scolariser des élèves sourds et malentendants en milieu ordinaire, quel que soit le mode de communication choisi par la famille. En 2011-2012, leur développement se poursuit.

Pour favoriser la scolarisation des enfants qui sont pris en charge hors de l'école, l'éducation nationale travaille aux côtés de la direction générale de la cohésion sociale au déploiement des unités d'enseignement en établissements médico-sociaux.

FOCUS / L'ADAPTATION DES MANUELS SCOLAIRES S'ACCENTUE

Toutes les initiatives qui visent à rendre les manuels scolaires accessibles sont encouragées, notamment pour exploiter les possibilités offertes par le numérique.

Une mission particulière, pour l'édition de manuels adaptés aux élèves déficients visuels, est par ailleurs confiée au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) du Nord-Pas-de-Calais, au sein du réseau du Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Ce service, qui travaille en collaboration avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), répond aux demandes d'adaptation d'ouvrages scolaires qui lui sont transmises et est chargé d'adapter les documents officiels du ministère, notamment les programmes scolaires. Il procède également à l'adaptation des sujets d'examen en braille et en gros caractères pour la plupart des académies.

➤ Un accompagnement renforcé

Le ministère a réaffirmé son engagement dans la politique d'inclusion des élèves handicapés lors de la Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue le 8 juin 2011.

Des enseignants mieux préparés

La part des enseignants qui se consacrent à la scolarisation des élèves handicapés a progressé de 11,3 % en sept ans, passant de 11 805 ETP (équivalents temps plein) en 2005 à 13 124 ETP en 2011. Pour les établissements relevant de l'éducation nationale, cette progression est de 19,5% passant de 6 568 ETP à 7 848.

Par ailleurs, un nouveau module de formation sera proposé aux enseignants des classes ordinaires pour les aider à mieux appréhender les besoins éducatifs particuliers de ces élèves. Il permettra à chaque enseignant de se préparer à accueillir un élève handicapé dans des conditions satisfaisantes dès le premier jour.

Des élèves mieux entourés

À partir de la rentrée 2011, des **assistants de scolarisation qualifiés et recrutés** (contrats de trois ans, renouvelables une fois) viendront renforcer les équipes d'auxiliaires de vie scolaire déjà en place pour accompagner les enfants handicapés dans la durée.

L'éducation nationale et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) expérimentent ensemble un outil d'aide à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

201 388 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire, soit 33 % de plus qu'en 2005.

Plus de 90 % de ces élèves handicapés sont scolarisés à temps complet.

41 197 personnes accompagnent 61 720 élèves à titre individuel.

3.5 La lutte contre le décrochage scolaire s'intensifie

L'ESSENTIEL

- Trop de jeunes décrochent sans que l'on soit en mesure de les repérer et encore moins de les prendre en charge de façon systématique.
- Un dispositif interministériel d'échange d'informations (SIEI) a été spécialement conçu pour repérer les jeunes qui ont décroché du système scolaire sans diplôme afin de leur proposer une prise en charge adaptée au sein des plate-formes de coordination. Ces plates-formes ont été généralisées sur l'ensemble du territoire national.
- La lutte contre le décrochage mobilise tous les acteurs aussi bien en matière de prévention que dans la participation aux actions de soutien et d'accompagnement aux jeunes sortis sans diplôme.

➤ L'amélioration du repérage

Afin d'apporter des réponses adaptées aux jeunes en situation de décrochage, **un système interministériel d'échanges des informations (SIEI)** a été élaboré. Cette application a été autorisée par la Commission nationale informatique et libertés (délibération 2010-448 du 2 décembre 2010). Elle permet de savoir si le jeune qui a quitté prématurément un établissement scolaire est encore en formation initiale. S'il n'est plus en formation initiale, elle permet de vérifier s'il est suivi par le réseau des missions locales.

Les informations issues du SIEI sont retournées aux établissements d'origine et transmises pour une prise en charge aux coordinations départementales et locales.

➤ La généralisation des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Sans constituer une structure administrative supplémentaire, **la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs** a vocation à rassembler, à tous les niveaux (département, bassin d'emploi, district de formation...), **l'ensemble des acteurs concernés** (établissements, CIO, MGI, enseignement agricole, CFA, missions locales, Pôle emploi, collectivités territoriales...).

Objectif : **apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de seize ans, décroché du système scolaire sans diplôme.**

Au niveau départemental, le dispositif est placé sous l'autorité du préfet du département, en liaison avec l'inspecteur d'académie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les périmètres d'action des plates-formes locales sont déterminés par les acteurs locaux. **Actuellement au nombre de 305, elles se déploient sur le territoire et sont pleinement effectives à la rentrée.**

Un maillage étroit pour une prise en charge coordonnée et adaptée

La généralisation des plates-formes et la mise en œuvre du SIEI ont fait l'objet d'instructions interministérielles transmises aux préfets et aux recteurs. Dans chaque plate-forme, un correspondant SIEI nommé par le préfet dispose désormais, et pour la première fois, de la liste des jeunes décrocheurs de son territoire.

L'analyse de la situation locale permet une mise en commun, par tous les acteurs de la plate-forme, des informations nécessaires à une prise en charge rapide et adaptée des jeunes.

L'engagement du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative repose sur l'implication et la coordination des acteurs de l'établissement scolaire, des centres d'information et d'orientation (dont la mission d'observation des parcours de formation a été renforcée) et de la mission générale d'insertion.

Le renforcement de la prévention

L'établissement scolaire est le premier acteur de la prévention : il a pour mission de comprendre la situation des élèves qui risquent de décrocher, pour les aider à entrer dans une dynamique scolaire positive. Il dispose pour cela d'outils et de dispositifs spécifiques (classes et ateliers relais, programmes personnalisés de réussite éducative, accompagnement éducatif, alternance...).

La prévention du décrochage mobilise l'ensemble de la communauté éducative. C'est un champ ouvert à l'innovation et à l'expérimentation, soutenue notamment par les fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Les premiers constats

Les résultats issus de la première campagne de traitement du SIEI font apparaître qu'entre juin 2010 et mars 2011, **254 000 jeunes sont prématurément sortis du système scolaire sans diplôme.** Parmi eux, 72 000 étaient suivis par le réseau des missions locales. Ainsi **près de 180 000 jeunes sans diplôme sont considérés comme « perdus de vue ».**

Le pourcentage national de jeunes « décrochés » par rapport aux effectifs scolarisés dans le second degré est en moyenne de 5 %. On observe des disparités importantes d'une académie à l'autre.

Qui sont-ils ?

- 47 % sont des filles et 53 % des garçons.
- 56,9 % ont entre 16 et 18 ans (16-17 ans : 36,2 % ; 18-19 ans : 40,9 % ; 20-21 ans : 19,5 % ; plus de 21 ans : 3,4 %).
- 17 % sont issus du collège, 36 % de lycée professionnel (LP) et 42 % de lycée d'enseignement général et technologique (LEGT).

4.1 Point d'étape 2010-2011

Un cadre propice au travail et à la réussite de chacun

L'ESSENTIEL

- Un cadre scolaire protecteur et structurant pour tous les élèves est le préalable à leur réussite scolaire. L'École doit garantir le respect des droits et des devoirs de chacun.
- Les États généraux de la sécurité à l'École et les Assises nationales sur le harcèlement à l'École, organisés en 2010 et en 2011, ont mis en exergue des pistes d'action concrètes.
- Les établissements scolaires sont progressivement sécurisés, les personnels de l'éducation nationale sont mieux préparés ; onze établissements de réinsertion scolaire ont été créés.

➤ Des établissements scolaires plus sûrs

Au 15 juillet 2011, **99 % des établissements du second degré ont réalisé un diagnostic de sécurité** qui a abouti à une série de recommandations (15 063 au total). Près de 60 % d'entre elles ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

À cette même date, les **équipes mobiles de sécurité (EMS) sont opérationnelles dans toutes les académies**. Composées de professionnels de l'éducation nationale et de professionnels des métiers de la sécurité, elles ont réalisé un peu plus de 29 200 interventions depuis la rentrée 2010, dont plus de la moitié ont été menées dans une logique préventive. En 2010-2011, leurs effectifs ont été adaptés aux besoins recensés par les académies.

➤ Des personnels mieux formés...

... à la sécurité et à la gestion de crise

Un plan de formation aux **problématiques de sécurité et à la gestion de crise**, élaboré par l'Institut des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ) et l'École supérieure de l'éducation nationale (Ésen), s'adresse aux personnels d'encadrement de l'éducation nationale. **Près de cent personnes ont été formées en 2010-2011.**

Chaque session se déroule sur quatre jours. Les sept modules au programme sont organisés en deux parties :

- les connaissances nécessaires en matière de problématique de sécurité ;
- les principes fondamentaux de la gestion de crise.

En 2010-2011, 280 responsables ont été formés à la sécurisation des établissements et à l'exercice de l'autorité en situation de crise.

... à la tenue de classe

- Entre octobre 2010 et juin 2011, **trois sessions de formation** ont été organisées à destination des **référents académiques** pour les accompagner dans la mise en place de formations sur la gestion de classe pour les enseignants débutants.
- **Un espace de ressources** et de formation en ligne a également été mis en place (tenue de classe, la classe côté professeur...) : cndp.fr/tenue-de-classe/referents
- **Une plate-forme de ressources, Neopass@ction**, propose des analyses et des pistes de résolution de situations difficiles : neopassaction.inrp.fr



Des établissements de réinsertion scolaire expérimentaux

Au premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011, **11 établissements de réinsertion scolaire (ERS)** ont été ouverts dans **8 académies**. Ils proposent à des collégiens perturbateurs une scolarisation aménagée, le plus souvent au sein d'internats scolaires spécifiques.

4.2 Développer le réseau des établissements de réinsertion scolaire (ERS)

L'ESSENTIEL

- À la rentrée 2011, cinq académies accueillent de nouveaux ERS. D'autres ouvriront en cours d'année scolaire.
- En 2010-2011, les onze premiers ERS (au sein de huit académies) ont accueilli en internat des collégiens perturbateurs et plusieurs fois exclus de leur établissement d'origine, pour une scolarité aménagée pendant au moins un an.

➤ De nouveaux ERS en 2011-2012

Onze ERS ont ouvert progressivement au cours du premier trimestre 2010-2011 dans huit académies : Nice (Saint-Dalmas-de-Tende), Créteil (Craon, Portbail, Vaujourn), Montpellier (Vialas), Orléans-Tours (Dreux), Lyon (Verney), Strasbourg (Schirmeck), Toulouse (Bagnères-de-Luchon), Versailles (Sannois, Nanterre).

À la rentrée scolaire 2011, de nouveaux ERS ouvrent dans cinq académies : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille et Versailles. D'autres académies finalisent leur projet et ouvriront des ERS supplémentaires en cours d'année scolaire.

➤ Retrouver le sens de la règle pour apprendre

Les ERS scolarisent des collégiens qui ne relèvent ni d'une prise en charge thérapeutique, ni d'un placement dans le cadre pénal. Ils leur proposent une **scolarisation aménagée**, le plus souvent au sein d'**internats scolaires**, pour réapprendre le respect des **règles sociales et scolaires**.

Les ERS poursuivent plusieurs objectifs :

- apprendre à respecter les règles de l'École et de la vie en groupe ;
- amener les élèves à retrouver de l'intérêt pour l'école et à s'investir dans une démarche d'apprentissage ;
- faire acquérir le socle commun de connaissances et de compétences.

L'emploi du temps des élèves est adapté à leurs besoins : enseignement le matin ; activités sportives et culturelles et ateliers autour de la citoyenneté et la santé l'après-midi.

Un fonctionnement en partenariat

Pour adapter leur prise en charge aux difficultés que ces élèves rencontrent, le ministère a établi des **partenariats nationaux** avec le ministère de la justice et des libertés, le ministère de la défense, l'Agence du service civique, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), les **associations** agréées complémentaires de l'enseignement public et les **fondations reconnues d'utilité publique**. Les **collectivités territoriales** sont impliquées, et notamment les conseils généraux qui sont compétents pour les collèges et en matière d'aide sociale à l'enfance.

Des **enseignants**, des **assistants d'éducation**, des **personnels de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse)**, ainsi que des **volontaires du service civique** assurent l'encadrement des collégiens. En 2011-2012, plusieurs officiers et sous-officiers de **l'armée de terre** participeront également à l'encadrement dans les ERS.

4.3 Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire

L'ESSENTIEL

- Le harcèlement se caractérise par l'usage répété de la violence physique, de moqueries et autres humiliations entre élèves, dont une nouvelle variante particulièrement redoutable repose sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication.
- L'éducation nationale a défini une politique de lutte contre le harcèlement à l'École : un plan d'action national soutient les établissements pour mettre en place leur projet de prévention.

➤ Mise en place d'un plan d'action national

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire sont graves : décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites suicidaires. Le harcèlement peut aussi avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent.

L'éducation nationale a donc souhaité mettre en place, à compter de la rentrée 2011, **un plan d'action global pour lutter contre le harcèlement**. Il repose sur **quatre axes** :

1. Connaître et faire reconnaître le harcèlement

Un **guide** est diffusé au sein de tous les établissements, de la maternelle au lycée. Il permet de sensibiliser aussi bien les élèves que les personnels. Le harcèlement est identifié dans le système informatique de signalement « Sivis », sous forme de circonstances aggravantes.

2. Faire de la prévention du harcèlement à l'École l'affaire de tous

Une **campagne nationale de lutte contre le harcèlement sera lancée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012**. Elle s'appuiera en particulier sur un site internet et sur un numéro d'appel national ouverts à tous : élèves, parents et personnels de l'éducation nationale.

3. Former les équipes éducatives et expérimenter des programmes de prévention

Un **réseau de formateurs académiques est progressivement mis en place**. Il a vocation à organiser des formations locales pour l'ensemble des personnels des écoles et des établissements scolaires ainsi que pour les associations de parents d'élèves.

À partir de 2011-2012, **les établissements pourront lancer des expérimentations** en matière de lutte contre le harcèlement, en réponse à des appels à projets, dans le cadre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

4. Traiter les cas de harcèlement avérés

La **réforme des sanctions scolaires** poursuit un double objectif :

- mieux prendre en compte les victimes ;
- éduquer les auteurs de harcèlement.

Au collège et au lycée, la **commission éducative** est un lieu d'écoute et d'échanges. Sa mission est de trouver une solution constructive et durable en cas de harcèlement. Le ministère a conclu, dans le cadre de la signature d'une convention le 6 juin 2011, un **partenariat avec l'association e-Enfance** pour permettre la prise en charge et le traitement du cyber-harcèlement entre élèves.



Poursuite de la lutte contre les « jeux dangereux »

Le ministère poursuit sa lutte contre les « jeux dangereux » et les pratiques violentes, en **partenariat avec les associations agréées** au niveau national. À toutes les étapes de leur scolarité, les élèves doivent comprendre ce qu'est un comportement à risques.

C'est pourquoi l'éducation nationale s'attache à mieux accompagner les établissements avec notamment la création d'un **guide d'intervention en milieu scolaire** sur les « Jeux dangereux et pratiques violentes » (mis en ligne sur Éduscol début 2011 : eduscol.education.fr/pid23363-cid47712/-jeux-dangereux-et-pratiques-violentes.html). Cette publication regroupe des travaux d'experts et des retours d'expériences qui ont été engagées sur le terrain par des équipes éducatives et des associations. C'est un nouveau support de travail pour aider la communauté éducative à mettre en place une démarche de prévention.

4.4 Réformer les procédures disciplinaires au collège et au lycée

L'ESSENTIEL

- Le régime disciplinaire au collège et au lycée est modifié pour réaffirmer le respect des règles, limiter les exclusions et éviter le risque de déscolarisation.
- Ce nouveau dispositif met l'accent sur la responsabilisation des élèves.

➤ Des procédures disciplinaires automatiques

Une **procédure disciplinaire** est **automatiquement engagée** lorsque :

- l'élève est l'auteur de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement ;
 - l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève ;
 - l'élève est l'auteur de violence physique envers un membre du personnel de l'établissement.
- Le chef d'établissement saisit alors le conseil de discipline.

La **procédure contradictoire** doit être **respectée** lorsque le chef d'établissement prononce seul une sanction, sans saisir le conseil de discipline (communication à l'élève sans délai des faits qui lui sont reprochés ; possibilité offerte à l'élève de présenter sa défense oralement ou par écrit ou en se faisant assister d'une personne de son choix et possibilité de consulter son dossier auprès du chef d'établissement).

➤ Une nouvelle échelle des sanctions

L'échelle des sanctions est :

- l'**avertissement** ;
- le **blâme** ;
- la **mesure de responsabilisation**, exécutée dans l'établissement ou non, en dehors des heures d'enseignement (ne peut excéder vingt heures) ;
- l'**exclusion temporaire de la classe**, mais pas de l'établissement (ne peut excéder huit jours) ;
- l'**exclusion temporaire de l'établissement** (ne peut excéder huit jours) ;
- l'**exclusion définitive de l'établissement**.

À noter que l'**exclusion temporaire** de l'établissement de **plus de huit jours** est **supprimée**. L'**exclusion temporaire de la classe de huit jours maximum** est **ajoutée** à l'échelle des sanctions. Dans ce cas, l'élève reste accueilli dans l'établissement.

Les mesures de **responsabilisation** poursuivent un **objectif éducatif** :

- elles font participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités dans une perspective éducative ;
- les élèves peuvent se voir confier l'exécution d'une tâche en dehors des heures d'enseignement. Ces activités peuvent être réalisées au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques, d'une administration de l'État.



L'instauration d'une commission éducative

Une commission éducative est instituée. Elle **se substitue à la commission de vie scolaire** avec un rôle renforcé. Elle **examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté** aux règles de vie dans l'établissement et favorise la recherche d'une **réponse éducative**. Le chef d'établissement la préside et le conseil d'administration arrête sa composition.

À la rentrée scolaire 2011, les collèges et les lycées engagent une procédure de **modification des règlements intérieurs** en associant l'ensemble de la communauté éducative pour :

- fixer les règles de civilité et de comportement, plus particulièrement pour les collégiens ;
- apporter si nécessaire des précisions concernant les notions de violences verbales et d'actes graves ;
- expliquer la nouvelle échelle des sanctions ;
- prévoir les mesures de prévention et d'accompagnement ;
- déterminer les modalités de mise en œuvre de la mesure de responsabilisation à l'extérieur de l'établissement, après publication de l'arrêté fixant les clauses types de la convention prévue à l'article R. 511-13 du Code de l'éducation ;
- arrêter la composition de la commission éducative.

4.5 Réduire l'absentéisme

L'ESSENTIEL

- La prévention de l'absentéisme est favorisée par un environnement pédagogique et éducatif rénové (socle commun, personnalisation des parcours...).
- L'École doit aussi impliquer les familles dans la scolarité de leur enfant, y compris les plus éloignées du monde de l'École, en améliorant le dialogue avec les parents.
- Les parents ont en effet un rôle essentiel à jouer dans le respect de l'obligation de l'assiduité scolaire : c'est ce que rappelle le nouveau dispositif de lutte contre l'absentéisme.

➤ Prévenir l'absentéisme dans les écoles, les collèges et les lycées

Lors de la première inscription d'un élève, les **personnes responsables** de l'enfant sont **accueillies** par l'établissement, en **entretien** ou lors d'une **réunion**, pour prendre connaissance du projet d'école ou d'établissement et du règlement intérieur. Cette rencontre vise à leur expliquer comment fonctionne l'environnement scolaire pour qu'elles puissent suivre la scolarité de leurs enfants.

À l'école

Dès la première absence non justifiée, c'est-à-dire sans motif légitime ni excuse valable, le directeur entame le dialogue avec les adultes responsables de l'enfant.

Au collège ou au lycée

Le **conseiller principal d'éducation (CPE)** convoque l'élève, en présence du professeur principal et, dans les établissements relevant du programme ÉCLAIR, le préfet des études. Il lui rappelle ses obligations en matière d'assiduité. Au collège, il lui est précisé que l'assiduité est prise en compte dans la note de vie scolaire. L'établissement prend aussi contact avec les parents ou avec le responsable légal de l'élève.

Le **directeur d'école** ou le chef d'établissement signale à l'**inspecteur d'académie**, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les élèves qui sont absents au moins quatre demi-journées dans le mois.

➤ Agir contre l'absentéisme persistant

Au niveau de l'inspection académique

L'inspecteur procède à l'instruction du dossier afin d'apprécier les motifs de l'absentéisme et d'évaluer la situation et ce, dès qu'il est saisi par le directeur d'école ou le chef d'établissement. Il convoque les parents à un entretien ou échange des courriers avec eux.

Lorsque cela est justifié, il leur adresse un **avertissement** pour leur rappeler leurs obligations légales et les sanctions pénales et administratives qu'ils encourent. Il a dorénavant pour obligation de les informer sur les dispositifs d'accompagnement parental auxquels ils peuvent avoir recours.

Lorsqu'il adresse un avertissement à des parents, l'inspecteur d'académie en informe également le **maire** et doit saisir le **président du conseil général** en vue de la mise en place d'un **contrat de responsabilité parentale** ou d'une autre mesure d'accompagnement que le président du conseil général peut proposer aux parents. Il informe les personnes responsables de l'élève de cette saisine.

Si, malgré ces mesures, l'élève s'absente une nouvelle fois quatre demi-journées au cours d'un autre mois dans la même année scolaire, sans motif légitime ni excuse valable, une **procédure de sanction automatique** s'enclenche. L'inspecteur d'académie invite les parents à présenter leurs observations.

En dernier recours, il **saisit le directeur de la Caisse d'allocations familiales (CAF)**, pour qu'il suspende le versement de la part d'allocations familiales due au titre de l'enfant en cause. Dès que l'élève retourne en classe de façon assidue, les allocations familiales suspendues sont versées rétroactivement à la famille.

Réduction du taux d'absentéisme : les objectifs 2011

- dans les collèges : - 0,5 %.
- dans les lycées généraux et technologiques : - 0,5 %.
- dans les lycées professionnels : - 1 %.

CHIFFRES CLÉS

27 917 premiers avertissements adressés aux familles par l'IA-DSDEN (inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale).

6 280 deuxièmes signalements, reçus par l'IA-DSDEN.

147 demandes de suspension adressées à la CAF ou aux autres organismes débiteurs de prestations familiales (ODPF).

51 suspensions effectives, dans 10 départements.

(juin 2011).

4.6 Promouvoir le sport scolaire

L'ESSENTIEL

- La Journée nationale du sport scolaire permet de mieux faire connaître et de promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires. Elle est organisée cette année le 21 septembre.
- L'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est étendue à de nouveaux collèges et à des lycées volontaires.
- La pratique sportive régulière et adaptée contribue à la bonne santé des élèves.

➤ Attirer de plus en plus d'élèves

L'objectif de l'éducation nationale est **d'amener un élève sur deux à s'inscrire dans une association sportive (AS)**, en visant une plus grande participation des filles.

La **Journée nationale du sport scolaire du 21 septembre 2011** contribue à cet objectif en permettant aux associations sportives scolaires de présenter leurs activités aux élèves, parents et représentants du monde sportif local. La thématique choisie cette année concerne « **les valeurs éducatives du sport scolaire, un atout pour réussir** ». Cette journée est un temps fort du sport scolaire, avec la mobilisation au niveau national, comme au niveau local, de tous les acteurs concernés : l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré), l'UGSEL (Union générale sportive de l'enseignement libre), le CNOSF (Comité national olympique et sportif français), les ambassadeurs du sport qui sont les plus grands sportifs français et les collectivités territoriales, partenaires naturels du sport scolaire.

- **Dans chaque académie**, un comité de pilotage permet de fédérer l'engagement de tous ces acteurs et d'assurer une large visibilité médiatique aux nombreux événements locaux.
- **Dans chaque école et établissement**, les AS proposent une offre élargie d'activités sportives qui impliquent les élèves et leurs parents, représentés maintenant à la vice-présidence de ces associations.
- **Pour l'Usep**, cette journée est un moment clé de l'opération intitulée « Bouge ta rentrée ». Dans chaque département, elle propose une grande rencontre multi-activités et un temps protocolaire en présence des autorités académiques et de la presse.
- **L'UNSS** lance pour l'occasion l'opération « Inscris-toi à ton AS », qui sera accompagnée d'une grande campagne d'affichage. Tous les cadres de l'UNSS sont mobilisés pour organiser des manifestations phares dans les départements et les régions.

➤ « Cours le matin, sport l'après-midi » : une expérimentation confortée

L'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est **étendue à la rentrée 2011 à de nouveaux établissements volontaires**. Son objectif est de doubler le nombre d'élèves concernés. Elle s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur les rythmes scolaires en proposant une nouvelle organisation de la journée. En y incluant une pratique sportive régulière, elle contribue aussi à améliorer la santé des élèves.

➤ Des sections sportives scolaires labellisées

En 2011-2012, les académies procéderont à la **labellisation des sections sportives** sur la base de critères nationaux.

Pour créer ou reconduire une section sportive scolaire, l'établissement doit conclure un **partenariat avec la fédération française du sport pratiqué**. L'objectif est de rapprocher le mouvement sportif et l'éducation nationale, dans le prolongement de la convention signée avec le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le 25 mai 2010.

➤ Des partenariats avec le mouvement sportif et les fédérations

En 2011, le ministère a signé **quatre nouvelles conventions** avec les fédérations sportives d'aviation, de badminton, de lutte et de rugby.

Un **programme national de prévention et d'éducation à la santé** pour les élèves, réalisé à l'initiative de la Mutualité française, en partenariat avec l'UNSS, est également proposé aux élèves. Il s'agit de « **Bouge... une priorité pour ta santé** ». Des tests physiques adaptés permettent aux élèves engagés dans ce programme de mesurer leur état de forme.

CHIFFRES CLÉS

LE SPORT SCOLAIRE (2010-2011)

7 500 élèves engagés dans l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » en 2010 - 2011

2 600 000 élèves licenciés dans les fédérations sportives scolaires

20 000 élèves et parents vice-présidents des AS du second degré

14 conventions signées par le ministère avec des fédérations sportives, l'USEP et l'UNSS

3 000 sections sportives scolaires en 2010, pour près de 60 000 élèves

10 000 élèves engagés dans le programme « Bouge ... une priorité pour ta santé »

5.1 L'innovation au cœur du programme ÉCLAIR

L'ESSENTIEL

- À la rentrée, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) s'élargit aux écoles et collèges « Ambition réussite » et devient le programme ÉCLAIR.
- Ce cadre facilite le développement d'innovations et d'expérimentations dans les champs pédagogique, éducatif et des ressources humaines. Il donne plus d'autonomie aux équipes éducatives pour s'adapter au contexte local.
- L'ensemble des innovations mises en œuvre doit garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour tous les élèves.

➤ Promouvoir l'innovation pédagogique et éducative

Les écoles et établissements du programme ÉCLAIR développent un **projet pédagogique et éducatif spécifique** et fonctionnent en réseau, conformément à la logique de **l'école du socle commun**. Les enseignants postulent sur des postes à profil et disposent d'une **lettre de mission**. Ils ont pour objectif en particulier **d'accompagner chaque élève individuellement dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle**. Plusieurs dispositifs peuvent ainsi être proposés, en fonction des besoins de chacun :

- un suivi personnalisé entre le CM2 et la 6^e ;
- une aide personnalisée en 6^e ;
- des stages de remise à niveau.

Dans les collèges et en seconde, un **préfet des études** assure le suivi pédagogique et éducatif des élèves, niveau par niveau. Des échanges de service entre enseignants des premier et second degrés peuvent être proposés. En complément, les **expérimentations pédagogiques** peuvent par exemple concerner :

- les progressions pédagogiques, la conduite de classe et la prise en charge des élèves ;
- l'organisation de travaux interdisciplinaires et la conduite de projets ;
- l'enseignement intégré de science et technologie (EIST) qui propose un enseignement conjoint de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
- l'organisation du temps scolaire, en encourageant la pratique régulière d'activités physiques, sportives et artistiques ;
- le projet d'orientation de l'élève.

Les sujets d'innovation dans le champ éducatif sont, notamment, la médiation entre élèves, la sensibilisation à la cyber-intimidation ou la lutte contre le harcèlement...

Les réseaux ÉCLAIR travaillent en lien avec les internats d'excellence.

➤ Valoriser la réussite des élèves

Les établissements du programme ÉCLAIR développent une **évaluation positive** qui valorise les réussites des élèves pour renforcer leur motivation et favoriser les apprentissages. Pour aider les élèves à développer un **projet d'orientation ambitieux**, les établissements mobilisent les réseaux de lycées ou les associations d'anciens élèves. Ils nouent des partenariats avec les grandes écoles, les universités et le monde professionnel.

Les établissements impliquent les familles, en s'appuyant notamment sur « **La mallette des parents** », qui met à leur disposition des outils pour organiser des ateliers-débats avec les familles.

Un vade-mecum pour comprendre le programme

Pour accompagner les équipes, les corps d'inspection peuvent s'appuyer sur un *vade-mecum* en ligne qui développe des pistes d'action et des outils : eduscol.education.fr/cid56537/comprendre-le-programme-eclair.html

➤ Adopter une nouvelle politique de ressources humaines

Le recteur recrute les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé, **sur proposition des chefs d'établissement** et après la publication de postes à profil. L'affectation des personnels de direction est aussi réalisée sur profil. Les personnels affectés dans les établissements scolaires ÉCLAIR bénéficient d'un **dispositif spécifique de rémunération complémentaire** à partir de la rentrée 2011.

La constitution d'**équipes stables et motivées** permet de développer des projets interdisciplinaires, une évaluation positive, les groupes de compétences et la pédagogie de projet.

CHIFFRES CLÉS

LE PROGRAMME ÉCLAIR À LA RENTRÉE 2011

- plus de 2 100** écoles (2 110 actuellement sous réserve des ouvertures, fermetures ou fusions d'écoles notifiées à la rentrée).
- 297** collèges.
- 28** lycées, dont 17 lycées professionnels et 11 lycées généraux et technologiques.

5.2 Saisir les nouvelles opportunités du numérique

L'ESSENTIEL

- De nouveaux outils numériques transforment les pratiques pédagogiques des enseignants.
- Ils proposent également aux élèves de nouvelles modalités d'apprentissage : manuels numériques, tablettes tactiles, « jeux sérieux », etc.

➤ Déploiement de l'expérimentation des manuels numériques

À la rentrée scolaire 2011, l'expérimentation des manuels numériques entre dans sa **troisième année d'existence**. Elle concerne les élèves de 6^e et de 5^e de soixante-neuf collèges et les élèves de 4^e de dix-sept collèges, dans **douze académies, soit environ 20 000 élèves**.

Ces manuels scolaires sont accessibles au collège et à la maison, via les espaces numériques de travail des établissements. Ils permettent :

- d'alléger le cartable des élèves ;
- de mettre à leur disposition des ressources numériques innovantes ;
- de développer de nouveaux usages pédagogiques.

eduscol.education.fr/experimentation-manuels-numeriques

➤ Des tablettes tactiles utilisées en classe

Certaines académies, associées aux collectivités territoriales, expérimentent l'utilisation de tablettes tactiles. L'Institut français de l'éducation est chargé du suivi de ce projet.

Dans l'académie de Grenoble par exemple, **trois cents tablettes** ont été distribuées dans des écoles, des collèges, des lycées et une classe de BTS. Pour quelques semaines, quelques mois, ou définitivement, elles seront utilisées en classe pour **l'accompagnement personnalisé**, le soutien aux élèves en difficulté ou l'aide aux élèves dyslexiques, etc. Les équipes pédagogiques pourront ainsi tester la pertinence des usages pédagogiques de ces matériels dans plusieurs disciplines. Cette expérimentation est pilotée par le **rectorat** et le **Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Grenoble** : ac-grenoble.fr/tablettes

Les « jeux sérieux » : un nouveau support d'apprentissage

Les « jeux sérieux » (*serious games*) reposent sur l'intégration, dans un jeu vidéo, d'un scénario pédagogique. Il s'agit également de simulateurs de situations réelles et complexes. L'apprentissage des règles du jeu, la démarche par essais et erreurs, les recherches de causalité, d'équivalence, de temporalité sont assez semblables aux séquences scolaires.

Par exemple, le jeu « ITS PLC, jouer avec l'automatisme », créé par le laboratoire CreSTIC de l'université de Champagne-Ardenne, a été expérimenté dans vingt-six établissements, répartis dans dix académies. Ce jeu propose aux élèves des environnements industriels réalistes, afin qu'ils cherchent et testent des solutions pour répondre aux problèmes de commande des systèmes industriels.

Ces environnements virtuels permettent de mettre en place un apprentissage plus autonome et progressif, tout en évitant le coût et l'encombrement d'installations réelles.

FOCUS / DE NOUVELLES MANIFESTATIONS SUR LES INNOVATIONS ET LE NUMÉRIQUE

Imne 2012

Tous les ans, le ministère organise une rencontre destinée à faire découvrir aux enseignants, inspecteurs pédagogiques, chefs d'établissement, etc., les dernières réalisations pédagogiques de l'image et du numérique dans la sphère éducative (IMNE: IMage, Numérique et Education). Cet événement accueille des partenaires publics et privés, tels que Universcience, le centre national de documentation pédagogique (CNDP), Dassault Systèmes, CEA, INA, etc.

Ecritech'3

« Quels développements pédagogiques pour les ardoises numériques ? » C'est le thème du colloque qui aura lieu les 5 et 6 avril 2012. Chercheurs et pédagogues échangeront sur l'apport des tablettes dans l'utilisation des ressources multimédia, la prise en compte de l'accessibilité, l'usage des réseaux sociaux et l'appropriation des lieux de culture : ecriture-technologie.fr

5.3 Développer l'usage du numérique à l'École

L'ESSENTIEL

- Lancé en novembre 2010, le plan de développement des usages du numérique favorise la production et l'utilisation de ressources pédagogiques numériques.
- Il offre aux écoles, collèges et lycées un « chèque ressources numériques ».
- Il vise aussi à proposer aux enseignants des ressources gratuites, accessibles en ligne (Éduscol et portails disciplinaires).
- Il favorise des usages collaboratifs entre enseignants, entre élèves et les relations entre l'institution et les parents.

➤ Les premiers pas du plan numérique

Mobiliser les académies pour la définition de leur projet numérique

Dans le cadre du **plan de développement des usages du numérique**, le ministère a lancé un premier appel à projet : les académies sont incitées à proposer, en partenariat avec les collectivités locales, des plans académiques globaux de développement des usages pédagogiques du numérique dans les écoles, collèges et lycées, prenant en compte le contexte local et les besoins identifiés par la communauté éducative.

Un « chèque ressources numériques » pour les écoles et les établissements

D'ici à trois ans, toutes les académies devront avoir mis en place leur projet. Le ministère leur attribue un « **chèque ressources numériques** » qui permet aux écoles et aux établissements d'acquérir des ressources pédagogiques numériques.

Les académies retenues (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, La Réunion, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims, Rouen, Toulouse, Versailles) pour cette **première année** utilisent ces chèques ressources à partir d'un **catalogue national en ligne**. Il recense l'offre éditoriale des ressources numériques pédagogiques et couvre tous les champs ainsi que tous les niveaux scolaires. Ce sont les écoles et les établissements qui choisissent leurs ressources.

De nouveaux espaces numériques de travail (ENT)

L'ouverture des services numériques à destination des élèves, des parents et des enseignants va se poursuivre, avec la **généralisation des espaces numériques de travail (ENT)**. Plus des 2/3 des académies ont aujourd'hui un projet de généralisation d'ENT. Avec la mise en place du plan numérique, cette dynamique s'amplifie.

Dès la rentrée 2011, tous les établissements scolaires proposeront **un cahier de texte numérique** pour chaque classe permettant aux élèves, enseignants et parents d'y accéder via internet. Plus de 3 200 établissements disposeront d'un ENT, ce qui représente plus de cinq millions de comptes utilisateurs.

Des référents dans chaque établissement

La nomination de référents pour les usages pédagogiques numériques dans tous les établissements contribuera à soutenir la dynamique du projet d'établissement. Les référents assureront également, au niveau local, la formation des enseignants aux usages pédagogiques du numérique.

➤ Former les élèves aux évolutions et aux nouvelles exigences du web

La révision du B2i

Le brevet informatique et internet (B2i), dont l'objectif est d'aborder de manière transversale les questions liées à la maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication, a été remanié pour la rentrée 2011. Le référentiel des compétences et connaissances attendues a en effet subi quelques modifications afin de mieux prendre en compte les pratiques numériques des élèves et afin de mieux accompagner leur formation civique. Il s'agit, en particulier, de s'assurer de la maîtrise progressive d'un comportement responsable dans l'usage du numérique.

Un portail internet responsable

Le développement des usages de l'internet, et notamment des réseaux sociaux chez les jeunes, impose aujourd'hui de **renforcer l'information, la sensibilisation et l'éducation à une utilisation responsable**. Avec la rénovation du brevet informatique internet (B2i), un portail spécifique est mis en place à la rentrée 2011. Il met à disposition des élèves et du corps enseignant des informations et des ressources pédagogiques sur la protection des mineurs, la protection de la vie privée et des données personnelles, et sur le respect des droits des créateurs.

➤ De nouvelles ressources pour les enseignants

Le nouvel Éduscol : un site d'information et de partage de ressources

À la rentrée 2011, le ministère lance un nouveau portail internet en fusionnant le site d'information Éduscol et le site de référence pour enseigner avec le numérique, Éducnet. Enrichi, le nouvel Éduscol accompagne les enseignants dans leurs activités, en leur proposant des ressources produites par le ministère ou développées dans les académies et les établissements. Sur l'année scolaire 2010-2011, les deux sites Éduscol et Éducnet ont enregistré plus de **18 millions de connexions**.

Naissance de portails disciplinaires

À la rentrée 2011, des portails de référence par discipline complètent les ressources proposées sur Éduscol. Les trois premiers concernent :

- l'histoire-géographie et l'éducation civique ;
- les sciences de la vie et de la Terre ;
- les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts).

5.4 Un nouvel élan pour le programme « Cours le matin, sport l'après-midi »

L'ESSENTIEL

- L'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est étendue à la rentrée 2011 à de nouveaux établissements volontaires. L'objectif de l'année 2011-2012 est de doubler le nombre d'élèves concernés. En 2010-2011, 120 collèges et lycées et plus de 7 500 élèves participaient à l'expérimentation.
- Les établissements proposent un emploi du temps aménagé aux élèves avec des activités sportives et culturelles l'après-midi.
- L'expérimentation vise à améliorer la vie scolaire, le bien-être et la santé des élèves.

➤ Une extension adaptée, accompagnée et évaluée

L'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est étendue dès la rentrée 2011. Selon le choix des académies, elle s'applique selon **deux modalités** :

- les établissements rejoignent le dispositif dans le cadre d'un appel à projets lancé par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et mettent en place des projets « co-portés » avec une ou des associations sportives et/ou culturelles ;
- d'autres établissements volontaires, qui disposent d'un internat ou qui proposent un enseignement exploratoire ou de complément en EPS, peuvent intégrer le dispositif.

Les établissements s'engagent sur deux ans, sur la base du volontariat de l'équipe éducative, en lien avec les parents, les élèves et les collectivités territoriales partenaires.

➤ De nombreux partenaires mobilisés

Pour mettre en place des activités variées, les établissements développent des **partenariats avec le monde sportif, les collectivités territoriales, les établissements scolaires voisins et les entreprises**. Une convention cadre entre le ministère et le **Comité national olympique et sportif français (CNOSF)**, signée en mai 2010, a incité les fédérations sportives délégataires et les organes déconcentrés du CNOSF à se rapprocher des établissements engagés dans l'expérimentation.

Un **comité de pilotage national** et des **comités académiques** suivent le déroulement de ce dispositif expérimental. En 2010-2011, le protocole d'évaluation a permis de constater plusieurs effets positifs :

- l'amélioration de la motivation ;
- une meilleure assiduité ;
- le respect du cadre de vie ;
- un climat scolaire positif, particulièrement pour les relations entre élèves.

L'évaluation se poursuit en 2011-2012.

CHIFFRES CLÉS

120 établissements

7 500 élèves en 2010-2011

Plus de 33 % des établissements participants relèvent de l'éducation prioritaire ou sont situés en zone urbaine sensible.

Plus de 75 % des collégiens qui participent à l'expérimentation sont en 6^e ou en 5^e.
Ils pratiquent 2 heures 30 de sport et 2 heures d'activités culturelles en plus chaque semaine.

86 % des élèves se déclarent satisfaits de l'expérience.

386 conventions ont été signées (partenariats sportifs, artistiques et culturels).

796 intervenants sont impliqués dans cette expérimentation, dont 50 % de professeurs.

5.5 Améliorer la communication avec les parents et les enseignants

L'ESSENTIEL

- Le ministère renforce ses échanges avec les parents, les enseignants et les élèves, en développant des dispositifs de communication spécifiques.
- Un espace dédié (education.gouv.fr/espace-parents) propose aux parents d'élèves du premier et du second degré des informations pratiques ainsi que des extraits des programmes par niveau.
- Les services pour s'informer en ligne sont optimisés avec la rénovation du site institutionnel education.gouv.fr et la mise en place du calendrier scolaire mobile.

➤ Le dispositif d'information aux parents est renouvelé et rénové

Le ministère renouvelle son dispositif d'information en direction des parents à la rentrée 2011. Créé en 2008, celui-ci avait été élargi en 2010 à l'ensemble des parents. **Son objectif : renforcer la communication avec les parents et les aider à accompagner la scolarité de leurs enfants.** Il est constitué de deux volets : des guides pratiques destinés à tous les parents d'élèves dont les enfants entrent pour la première fois à l'école et un « Espace parents » sur le site internet du ministère.

Une nouvelle collection de guides pratiques

Fort du succès rencontré lors des éditions précédentes, les éditions 2011 des **guides pratiques** « *Mon enfant à l'école maternelle* » et « *Mon enfant à l'école CP-CM2* » proposent des contenus plus accessibles et plus lisibles. Destinés aux parents des élèves de première année de maternelle et de cours préparatoire, ces guides seront diffusés dans toutes les écoles de France à la rentrée scolaire. La collection 2011 s'inscrit dans **un nouvel univers graphique, agrémenté d'illustrations**. Ces guides pourront également être commandés gratuitement dès la rentrée sur education.gouv.fr/espace-parents

Un « Espace parents » plus didactique

L'« **Espace parents** », sur education.gouv.fr, propose désormais **des contenus accessibles en quelques clics, plus clairs et plus complets** : des informations pratiques pour tout savoir sur le système éducatif et la vie à l'école de leurs enfants, ainsi que des extraits des programmes (présentation générale et aptitudes à atteindre à la fin de chaque cycle).



L'information en ligne est optimisée

À la rentrée 2011, le ministère poursuit l'optimisation de sa communication afin de répondre aux nouveaux usages du web et de faciliter l'accès à l'information des internautes.

La refonte du site institutionnel education.gouv.fr

Le site institutionnel education.gouv.fr est rénové. L'accès à l'information est facilité grâce à :

- une ergonomie simplifiée et plus intuitive ;
- des ajustements graphiques pour plus de clarté et de modernité ;
- des contenus diversifiés répondant aux usages et aux besoins des différents publics ;
- des services pratiques rendus largement accessibles depuis chaque page du site.

Une application « calendrier scolaire » pour les téléphones portables

L'aspect pratique du site education.gouv.fr est également renforcé avec la mise en ligne de la version mobile du calendrier scolaire dans les premières semaines de la rentrée scolaire. Elle permet aux internautes d'avoir accès, sur leurs téléphones, au calendrier scolaire des zones A, B et C.

Une application du calendrier scolaire est déjà disponible (web apps) pour tous les mobiles. Une version spécifique iPhone sera mise en place dans les premières semaines de la rentrée scolaire. Elle offrira aux utilisateurs un module de géolocalisation pour faciliter la recherche des vacances selon la zone de localisation, ainsi qu'un système de notification automatique des dates, à l'approche des vacances scolaires.

FOCUS / LES AUTRES SERVICES D'EDUCATION.GOUV.FR

L'annuaire de l'éducation education.gouv.fr/annuaire

Ce service, mis en place en partenariat avec l'Onisep, permet de rechercher une école, un collège, un lycée ou un établissement régional d'enseignement adapté, parmi l'ensemble des écoles et établissements scolaires publics et privés en métropole et dans les DOM-COM. La recherche se fait selon des critères géographiques, pédagogiques...

Le moteur de recherche de l'éducation education.gouv.fr/moteur

Il permet d'effectuer une recherche personnalisée à partir d'une sélection de sites publics de référence en matière d'éducation. Plus de trois cents sites sont déjà recensés. Il est accessible depuis le site education.gouv.fr et sur les sites relevant du ministère, des services déconcentrés et des organismes sous tutelle.

Kiosque actu education.gouv.fr/kiosque-actu : ce bouquet de services d'information en ligne permet de s'abonner à une lettre mensuelle qui propose une sélection d'articles sur l'actualité de l'éducation nationale, au Bulletin hebdo qui comprend le sommaire du Bulletin Officiel envoyé chaque jeudi.

Des espaces vidéo :

La web TV : education.gouv.fr/webtv

La chaîne Dailymotion : dailymotion.com/education_nationale

Le groupe Dailymotion : dailymotion.com/group/education_nationale

La version mobile du site internet du ministère : mobile.education.gouv.fr

Twitter : twitter.com/EducationFrance

Netvibes : netvibes.com/ministere-de-l-education-nationale

6.1 Nouveau pacte de carrière des enseignants : mise en place des premières mesures

L'ESSENTIEL

Un métier mieux rémunéré et un accompagnement tout au long de la carrière : ce sont les deux piliers du pacte de carrière proposé par le ministre aux enseignants. Il prévoit :

- une augmentation sans précédent de la rémunération des jeunes enseignants : + 153 euros nets par mois depuis 2010 pour les jeunes professeurs certifiés et + 259 euros nets par mois pour les jeunes professeurs agrégés, soit l'équivalent d'un treizième mois ;
- la mise en place du droit individuel à la formation (DIF) pour favoriser la mobilité professionnelle ;
- la mise en place d'un véritable parcours de carrière. Désormais, les enseignants bénéficient d'entretiens RH pour leur permettre de faire le point sur leur situation professionnelle ;
- la mise en place renforcée d'une politique de bien-être et de santé au travail ;
- l'appréciation de la valeur professionnelle.

➤ La revalorisation des débuts de carrière

- En 2010-2011, les salaires des enseignants et des personnels d'éducation et d'orientation en début de carrière ont été revalorisés, pour un montant global d'environ **178 millions d'euros** en année pleine (soit **170 000 enseignants concernés**).
- L'effort financier s'est concentré sur la rémunération des professeurs débutants, qui augmente de 10% la première année, soit **l'équivalent d'un treizième mois**.

➤ La mise en place du droit individuel à la formation (DIF)

- **La formation des personnels**, toutes catégories confondues, constitue un enjeu majeur et un levier de changement dans la gestion des ressources humaines. À cet égard, la politique

de formation doit contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles, proposer des perspectives de carrière et permettre aux personnels de répondre aux impératifs de performance du système éducatif. Les dépenses de formation statutaire et continue représentent plus de 6 % de la masse salariale.

- Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation disposent aujourd'hui, comme l'ensemble des agents de l'État, de nouveaux droits et outils pour **se former tout au long de leur carrière**.
- Depuis la rentrée scolaire 2010, **le droit individuel à la formation (DIF)** permet aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective, notamment, d'une mobilité professionnelle. Ces formations se déroulent de préférence pendant les vacances scolaires et peuvent ainsi donner lieu au versement d'une allocation de formation correspondant à 50 % du traitement horaire de l'enseignant. À la fin de l'année scolaire 2010-2011, 113 demandes de DIF ont été acceptées ; 152 sont en cours de traitement.

Une meilleure prise en compte du bien-être au travail

- Le ministère a engagé un **programme de recrutement de quatre-vingts médecins de prévention supplémentaires** pour améliorer la surveillance médicale des agents et proposer aux personnels les plus exposés de bénéficier d'une aide et d'une surveillance adaptées. Quarante postes ont été ouverts en 2010-2011 et dix-sept recrutements réalisés en juin 2011.
- Parallèlement, la **systématisation d'un bilan de santé** a été engagée pour tous les personnels, l'année de leurs cinquante ans. L'expérimentation a eu lieu dans six départements, dans le cadre d'un appel d'offres conclu avec la MGEN (Mutuelle générale de l'éducation nationale), de novembre 2010 à fin mars 2011 : 579 personnels ont répondu favorablement et 57 ont bénéficié d'une orientation vers des examens complémentaires. Les médecins ont constaté la bonne santé globale des personnels concernés mais aussi le besoin ressenti par les enseignants de parler de leur métier. L'extension comprise dans ce cadre est prévue pour l'année 2011-2012.

Un accompagnement consolidé du parcours de carrière

- Des **entretiens de ressources humaines** ont été mis en place pour les enseignants en début de carrière après deux ans d'activité et pour ceux qui exercent depuis plus de quinze ans. Ces rencontres leur permettent de faire le point sur leur situation professionnelle et de recevoir une aide dans leurs démarches de mobilité. Ce dispositif, lancé en cours d'année 2010, a été très bien accueilli par les enseignants et sera généralisé.
- Le **nouveau portail mobilité** a également été mis en place. Plus de 155 000 personnes l'ont consulté depuis son lancement en octobre 2010 : education.gouv.fr/portail-mobilite
- **Appréciation de la valeur professionnelle des enseignants** : À travers une plate-forme de contributions en ligne, une consultation a été menée entre novembre 2010 et avril 2011 auprès de personnels de direction et d'inspection et d'enseignants. Près de 5 000 volontaires y ont répondu spontanément, totalisant près de 8 000 contributions.

Cette consultation révèle que l'actuel dispositif d'évaluation des personnels enseignants, reposant sur une notation chiffrée, ne rend plus compte des évolutions des missions des enseignants et de leur implication professionnelle. Il ne donne pas non plus la place nécessaire à un accompagnement RH de proximité. Des concertations seront menées jusqu'à la fin de l'année afin d'aboutir à l'élaboration d'un projet de refonte du dispositif actuel. Les organisations syndicales ont été associées et sont informées à chaque étape du processus.

Le **dispositif envisagé** pourrait s'articuler autour des principes suivants :

- l'implication de chaque enseignant dans une démarche d'auto-évaluation menée à partir de critères communs issus du référentiel de compétences ;
- le maintien de la possibilité du regard croisé avec la contribution des corps d'inspection (validation de la méthode d'auto-évaluation, évaluations collectives, etc.) ;
- la mise en place d'entretiens professionnels réguliers entre les enseignants et les IEN de circonscription (1^{er} degré) ou les chefs d'établissement (2nd degré), conformément aux textes en vigueur au sein de la fonction publique.



La valorisation de l'expérience des agents contractuels

- Dès 2012 (prochaine session des concours internes dont les inscriptions débuteront en septembre 2011), les conditions de recrutement par concours internes sont modifiées : l'épreuve écrite est remplacée par un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).
- Cette nouvelle épreuve, qui existe aujourd'hui pour d'autres concours d'encadrement ou administratifs (IA-IPR, IEN, Saenes, etc.), permettra aux candidats aux concours internes enseignants (s'ils ont exercé trois ans au cours des six dernières années) de **valoriser l'expérience et la compétence professionnelles acquises dans l'exercice de leurs fonctions**.

6.2 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enseignants stagiaires

L'ESSENTIEL

- Un accueil des nouveaux enseignants avant la rentrée scolaire.
- Un accompagnement par des tuteurs expérimentés.
- Une formation adaptée aux parcours antérieurs du stagiaire.
- Des ressources en ligne pour la formation.

➤ Accueil des nouveaux enseignants

Dans la semaine qui précède la rentrée des élèves, les nouveaux enseignants bénéficient d'un accueil qui leur permet :

- d'être sensibilisés sur les enjeux de cette première année d'exercice et de prendre connaissance des principes d'organisation de leur année de stage. Cet accueil institutionnel est assuré par les responsables académiques ;
- de faire connaître, dans le cadre d'entretiens individualisés avec les équipes d'inspection, leurs besoins de formation ;
- de connaître le lieu ainsi que l'ensemble des équipes de l'école, du collège ou du lycée où ils vont travailler ;
- de participer à des formations théoriques et pratiques sur la tenue de classe avec leurs tuteurs.

➤ Accompagnement et formation des nouveaux enseignants

Les nouveaux enseignants affectés dans une école ou un établissement scolaire sont **accompagnés par des tuteurs expérimentés**. L'aide apportée par les tuteurs pendant les premières semaines, facilite grandement l'entrée dans le métier des stagiaires et se poursuit tout au long de l'année scolaire : préparation de séquences, conseils, supports pédagogiques, visites mutuelles, entretiens individuels, etc.

La formation professionnelle mise en place dans les académies est adaptée au parcours antérieur des stagiaires (titulaires d'un master et ayant, pour le plus grand nombre, une expérience pratique de la classe) et leur permet :

- **d'améliorer leur pratique d'enseignement** à partir d'une analyse des situations pouvant être vécues en classe (séquences de prise en main et de gestion de la classe, préparation de séquences de cours, élèves à besoins particuliers, évaluation des acquis des élèves, etc.) ;

- **d'acquérir des connaissances dans des domaines non maîtrisés** (orientation des élèves, réforme du premier degré, du lycée et de la voie professionnelle, aide ou accompagnement personnalisé, apports des recherches récentes en sciences cognitives, etc.) ;
- **de répondre aux besoins spécifiques qu'ils expriment** (approfondissement disciplinaire et didactique, utilisation des Tice, etc.) ;
- **de favoriser l'échange de pratiques professionnelles** et le travail collectif des équipes.



Ressources en ligne pour la formation des stagiaires

« Tenue de classe, la classe côté professeur »

Cet espace de ressources et de formation en ligne a été créé pour les enseignants stagiaires. Régulièrement actualisé, il s'enrichit des ressources produites dans les académies.

Neopass@ction

L'Institut français de l'éducation a conçu cette plate-forme qui recense, sous forme de séquences vidéo ou d'interviews filmées, des situations professionnelles vécues comme difficiles par les jeunes enseignants et qui propose des analyses et des pistes de résolution.

Une « Clé pour entrer dans le métier »

Réalisée en partenariat avec le CNDP, cette clé USB est élaborée pour les lauréats des concours de recrutement de la session 2011. Distribuée lors des journées d'accueil des stagiaires en académie fin août, elle propose des ressources accessibles en ligne ou directement sur la clé :

- programmes d'enseignement ;
- textes réglementaires ;
- ressources pour faire la classe ;
- productions vidéo relatives à la tenue de classe (interviews filmées).

En parallèle, un espace dédié sur Éduscol permet de mettre à jour les contenus proposés dans la clé : eduscol.education.fr/entrer-dans-le-metier

6.3 Masters en alternance : la formation des enseignants se professionnalise

L'ESSENTIEL

- ▶ En 2011-2012, un tiers des académies expérimente le master en alternance qui vise à élargir le recrutement des futurs enseignants à ceux qui exercent une activité professionnelle pendant leurs études.
- ▶ Le master en alternance permet une entrée progressive dans le métier. Il favorise la professionnalisation par une meilleure connaissance des établissements et facilite les interactions entre pratique pédagogique et formation théorique.

➤ Entrer progressivement dans le métier

Le master en alternance propose aux étudiants de **s'initier à leur future pratique professionnelle dès leur première année d'étude**. Cette approche leur permet de se familiariser avec les enjeux de la vie scolaire (surveillance, permanences), d'assurer le soutien scolaire à de petits groupes d'élèves puis, progressivement, de prendre la responsabilité de toute une classe (dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré). En deuxième année, ils assurent des tâches d'enseignement ou d'éducation pour un volume total pouvant aller jusqu'à un tiers de temps de service d'un titulaire.

➤ Bénéficier d'un encadrement adapté

Les étudiants en alternance sont accompagnés par leur **maître de stage** qui les **conseille dans la planification, l'organisation des cours, la mise en œuvre des enseignements et l'évaluation des élèves**. Les maîtres de stage répondent à toutes les questions qui relèvent de la gestion des classes et de la discipline. Dans les collèges et lycées, ils facilitent les interactions entre les différents services : documentation, vie scolaire et enseignement.

➤ Poursuivre ses études à l'université

Les stages sont placés sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'université. Les périodes d'alternance, où les étudiants sont en activité d'enseignement ou d'éducation, font partie de leur formation en master, au même titre que les autres modules. Selon des modalités arrêtées par chaque université, elles sont prises en compte dans la délivrance du diplôme.

➤ Intervenir sous statut de contractuel

Pendant les périodes de professionnalisation, les étudiants ont le statut de contractuels de droit public avec **un contrat d'enseignement** pour un nombre d'heures limité à 1/3 de temps de service d'un titulaire ou éventuellement un contrat d'assistant d'éducation (AED) en première année.

➤ Une rémunération complétée par une bourse

Pour les périodes où ils exercent en tant que contractuels, les étudiants du master en alternance sont bien sûr rémunérés. En outre, ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, des bourses de l'enseignement supérieur et des aides spécifiques en faveur des étudiants qui se destinent au métier d'enseignant. Elles sont attribuées dès la première année de master.

➤ Une expérimentation évaluée

Le master en alternance fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Un observatoire de la masterisation a pour mission de :

- recenser les solutions mises en œuvre par les académies pour répondre aux problèmes pratiques posés par l'organisation des stages ;
- suivre l'évolution des pratiques en matière de masterisation ;
- proposer des pistes d'amélioration ;
- produire des outils qui contribuent à la formation des enseignants.

➤ Vers une formation par apprentissage

La préparation aux masters et aux concours de l'enseignement peut être envisagée par la voie de l'apprentissage. Cette démarche renforce encore la professionnalisation des enseignants. À partir de la rentrée 2011-2012, les CFA des universités ont la possibilité de soumettre des maquettes de formation aux autorités universitaires et académiques et à l'agrément des conseils régionaux.

CHIFFRES CLÉS

L'EXPÉRIMENTATION EN CHIFFRES

- 11** académies concernées.
- 34** universités engagées.
- 760** étudiants visent le professorat des écoles.
- 250** étudiants visent le professorat du second degré.

6.4 Lancement d'une campagne de recrutement : 17 000 postes à pourvoir

L'ESSENTIEL

- Le ministère a lancé une campagne de recrutement en juin 2011 : 17 000 postes sont à pourvoir.
- Cette campagne avait pour objectifs d'attirer de nouveaux talents et de rappeler que le ministère chargé de l'éducation nationale est l'un des premiers recruteurs de France.

➤ Pourquoi une campagne de recrutement ?

- Parce que le ministère chargé de l'éducation nationale est le **premier recruteur de France**. 17 000 recrutements sont prévus en 2012.
- Parce qu'il a pour ambition d'**attirer les meilleurs talents**. Enseigner c'est un métier, mais c'est avant tout une vocation. On transmet des savoirs, on transmet des valeurs, au service du plus noble des objectifs : assurer la réussite de chaque jeune élève.
- Parce que tous les métiers évoluent (enseignants, personnels médico-sociaux, personnels administratifs et techniques et de l'encadrement) pour mieux accompagner la réussite de chaque élève.
- Parce que le ministère a engagé **une revalorisation sans précédent du métier d'enseignant**, avec la création en 2010 d'un nouveau pacte de carrière pour :
 - favoriser la mobilité professionnelle ;
 - mettre en place un véritable parcours de carrière ;
 - mettre en place une politique de bien-être et de santé au travail.

Les enseignants sont le pilier de l'École républicaine. À ce titre, ils méritent une politique RH moderne et adaptée aux problématiques liées à leur activité.

À qui s'adressait-elle ?

- Cette campagne de communication était destinée à tous les étudiants qui réfléchissent à leur avenir professionnel et prioritairement aux étudiants de M1.
- Plus largement, elle s'adressait à tous les étudiants désireux d'orienter leur carrière vers les métiers de l'éducation nationale.
- L'ensemble des informations, métiers de l'éducation nationale, voies d'accès, concours... étaient accessibles sur le Web par un point d'entrée unique, le site : leducationrecrute.fr

Les inscriptions à la session 2012

- Les inscriptions aux concours externes de recrutement des enseignants et des personnels d'éducation se sont closes le 12 juillet dernier. Par rapport aux concours précédents qui inauguraient la réforme de la formation et du recrutement, **les inscriptions ont augmenté d'un peu plus de 11% pour les concours externes du second degré** et de **près de 3% pour les concours externes et externes spéciaux du premier degré**.
- Pour les concours externes du second degré, près de 71 000 candidats se sont inscrits pour 8 600 places proposées, ce qui correspond à un taux d'un peu plus de huit inscrits par place. Ces résultats garantissent un taux de sélectivité très correct et apportent l'assurance que la qualité du prochain recrutement sera maintenue.
- Pour le premier degré, les inscriptions sont au même niveau que l'année dernière avec 42 260 inscrits aux différents concours externes. Le taux de sélectivité est maintenu à un bon niveau avec près de 8,5 inscrits pour une place, compte tenu des volumes proposés au recrutement pour 2012.

6.5 Appliquer la réforme des élections professionnelles et moderniser le système de vote

L'ESSENTIEL

- Les élections 2011 sont les premières organisées depuis l'entrée en vigueur de la loi de rénovation du dialogue social qui a modernisé, pour toute la fonction publique, le mode d'élection et le fonctionnement des instances de concertation : comité technique ministériel désormais élu au suffrage direct par l'ensemble des personnels, comités techniques de proximité (académies), commissions paritaires nationales et académiques, administratives (CAP) et consultatives (CCP), pour les non-titulaires.
- À cette occasion, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a décidé de moderniser et de faciliter l'expression démocratique de l'ensemble des électeurs.
- L'organisation et le dépouillement des scrutins sont également simplifiés grâce au vote par internet.
- Les élections se tiendront du 13 au 20 octobre 2011. Tous les personnels de l'éducation nationale pourront élire leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur.

➤ Le vote est simplifié

- À la rentrée scolaire, chaque électeur recevra ses codes d'authentification (identifiant d'électeur et mot de passe) qui lui permettront d'accéder au portail électeur et au système de vote.
- Le vote se déroulera du 13 octobre (10 heures, heure de Paris) au 20 octobre 2011 (17 heures), 24 heures sur 24.
- Les électeurs pourront voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet.
- Les 14, 18 et 20 octobre, des kiosques de vote (ordinateurs et imprimantes connectés à internet) seront également mis en place au sein des établissements scolaires afin de favoriser la participation à ces scrutins (dans certaines écoles et dans tous les collèges, lycées et services administratifs).
- Une fois enregistré sur le site crypté, l'électeur devient anonyme et peut voter.
- Le vote électronique par internet est sécurisé.

La campagne est relayée sur le web et les messageries

Le déroulement des élections professionnelles 2011 s'inscrit dans le cadre des **actions de modernisation menées par le ministère**. Les électeurs disposeront d'une **solution de vote plus moderne et plus pratique** :

- le vote est possible depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, cyber-café) et 24 heures sur 24 ;
- le dépouillement est simplifié ;
- les résultats sont annoncés plus rapidement ;
- de nombreux documents sont dématérialisés (bulletins de vote, professions de foi...).

À l'occasion de ces nouvelles élections, **l'information en ligne sur le site ministériel sera renforcée**, avec :

- de nouvelles pages web dédiées aux élections professionnelles. Les électeurs pourront, avant l'ouverture du scrutin, consulter la démonstration de l'application de vote et tester la configuration de leur ordinateur ;
- la mise en œuvre d'un portail électeur dédié (accès personnalisé), relié à la plate-forme de vote. Chaque électeur pourra y consulter les listes et les professions de foi des candidats.

Pour informer les enseignants, chaque chef d'établissement et directeur d'école disposera d'affiches destinées à rappeler l'importance et les dates du vote. Les électeurs seront également informés par un courrier signé du ministre et transmis par messagerie. Ils recevront régulièrement des informations sur les opérations et les dates clés du vote.

CHIFFRES CLÉS

900 000 électeurs.

660 scrutins : chaque électeur participe à au moins quatre élections pour constituer les comités techniques ministériels et académiques, les commissions administratives paritaires nationales et déconcentrées, ou bien des commissions consultatives.

chiffres clés de l'Éducation nationale

12 051 100 élèves

France métropolitaine et DOM*, public et privé⁽¹⁾

6 666 100 élèves du premier degré

5 385 000 élèves du second degré

dont 3 256 650 collégiens

2 128 350 lycéens

dont 701 900 lycéens professionnels

201 400 élèves handicapés

scolarisés en milieu ordinaire⁽²⁾

soit + 39 400 élèves en trois ans

859 294 enseignants dont

15 779 enseignants stagiaires

en écoles, collèges et lycées⁽²⁾

65 093 écoles, collèges et lycées

Public et privé⁽²⁾

53 798 écoles

7 018 collèges

4 277 lycées dont 1 637 lycées
professionnels

EXAMENS⁽³⁾

83,3 %

c'est le taux de réussite au diplôme national
du brevet (DNB)

85,6 %

c'est le taux de réussite au baccalauréat

71,6 %

c'est la proportion de bacheliers
dans une génération

ENCADREMENT DES ÉLÈVES⁽²⁾

Premier degré public

25,7 élèves par classe

nombre moyen d'élèves en préélémentaire

22,7 élèves par classe

nombre moyen d'élèves en élémentaire

Second degré public

24,2 élèves par division

nombre moyen d'élèves dans le premier cycle

19,1 élèves par division

nombre moyen d'élèves dans le second
cycle professionnel

28,5 élèves par division

nombre moyen d'élèves dans le second
cycle général et technologique

DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN⁽⁴⁾

5 690 €

par élève du premier degré

8 020 €

par collégien

11 400 €

par lycéen général et technologique

11 810 €

par lycéen professionnel

(1) Prévission rentrée 2011

(2) Rentrée 2010

(3) Données provisoires session 2011

(4) Année civile 2009, données provisoires

* Les données portent sur la France métropolitaine et les départements d'outre-mer tels qu'ils étaient définis avant le 1^{er} avril 2011 (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).

calendrier des vacances scolaires 2011-2012

RENTRÉE SCOLAIRE DES ENSEIGNANTS

ZONE A > vendredi 2 septembre 2011

ZONE B > vendredi 2 septembre 2011

ZONE C > vendredi 2 septembre 2011

RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

ZONE A > lundi 5 septembre 2011

ZONE B > lundi 5 septembre 2011

ZONE C > lundi 5 septembre 2011

VACANCES DE LA TOUSSAINT

ZONE A > du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011

ZONE B > du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011

ZONE C > du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011

VACANCES DE NOËL

ZONE A > du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

ZONE B > du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

ZONE C > du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

VACANCES D'HIVER

ZONE A > du samedi 11 février 2012 au lundi 27 février 2012

ZONE B > du samedi 25 février 2012 au lundi 12 mars 2012

ZONE C > du samedi 18 février 2012 au lundi 5 mars 2012

VACANCES DE PRINTEMPS

ZONE A > du samedi 7 avril 2012 au lundi 23 avril 2012

ZONE B > du samedi 21 avril 2012 au lundi 7 mai 2012

ZONE C > du samedi 14 avril 2012 au lundi 30 avril 2012

VACANCES D'ÉTÉ

ZONE A > du jeudi 5 juillet 2012 au mardi 4 septembre 2012

ZONE B > du jeudi 5 juillet 2012 au mardi 4 septembre 2012

ZONE C > du jeudi 5 juillet 2012 au mardi 4 septembre 2012

Le départ en vacances a lieu après la classe ; pour les élèves n'ayant pas cours le samedi (en particulier tous les écoliers), les vacances commencent le vendredi après les cours.

Pour tous, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

ZONE A > Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

ZONE B > Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

ZONE C > Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

ÉCLAIR
pacte de carrière

mérite

liberté

savoirs fondamentaux

égalité des chances

innovation

internat d'excellence

responsabilités

autorité

ERS

personnalisation

réforme du lycée

confiance

efficience

autonomie

voie technologique et professionnelle

Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

excellence

education.gouv.fr

